

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 18 octobre 2018 - 19 h 00

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit octobre, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 19 h 04 et procède à l'appel nominatif des Elus.

PRÉSENTS	Mmes BOBO, BOYER, CALVO, CANTIÉ, DE COUX, DUBOIS, GOSSELIN, HERNANDEZ, MATHIEU-DEBLACHE, SIMÉON et VITET Mrs BAË, CHOUARD, FRANCHINA, GAUBERT, LALANNE, LASCRET, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MARIN, PERROT, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme RANGOLY a donné procuration à M. PILET Mme VOISIN a donné procuration à M. SÉVERAC M. BROUSSE a donné procuration à M. RIVIER M. LERAT a donné procuration à M. MARIN M. MONROZIER a donné procuration à Mme SIMÉON M. PETER a donné procuration à Mme DUBOIS
ABSENT(E)S	Mmes LACOSTE et MALET
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	Mme CANTIÉ Micheline
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 septembre 2018 2 - Budget participatif 2019 3 - ÉNEDIS - convention de servitudes - secteur Banayre-Hournes 4 - Cœur de ville 5 - Bilan des constructions au lieu-dit Aygolounguo liées à l'alimentation en eau potable 6 - Syndicat Mixte Ouvert Haute-Garonne Numérique 7 - Demande d'une subvention auprès du Conseil Régional pour l'aide à la diffusion du spectacle "Péronnille" du 17 février 2019 8 - Concert "la Musique des Parachutistes" - reversement des recettes à trois associations 9 - Subvention de projet pour l'association Cinétoile 10 - Ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2019 11 - Tarification du séjour ski 2019 du service jeunesse 12 - Demande de fonds de concours auprès du Muretain Agglo 13 - Garantie d'emprunt sollicitée par le groupe des Chalets pour l'acquisition en VEFA de 22 logements situés à la résidence Hournes 14 - Garantie d'emprunt sollicitée par la SA ALTÉAL pour l'acquisition en VEFA de 7 logements situés résidence Carignan sise 9 chemin de Cachac 15 - ALTÉAL - allongement de la durée d'une garantie d'emprunt 16 - PROMOLOGIS - allongement de la durée de deux garanties d'emprunt 17 - Subvention de projet pour l'association Les Petits Les Arts 18 - Marché de service - assurances 2019-2022 19 - Avenant n° 8 au marché d'exploitation à performance énergétique pour l'installation d'un génie climatique 20 - Groupement de commandes avec le Muretain Agglo - marché pour le nettoyage des vitres 21 - Acquisition de parcelles concernant l'aire de jeux Cachac 22 - Modification du prix de vente aux enchères de deux véhicules 23 - Création de contrats d'accroissement temporaire d'activité 24 - Création de contrats d'agents vacataires 25 - Création de contrats d'engagement éducatif 26 - Créations de postes 27 - Centre de Gestion - proposition de contrat groupe assurance statutaire 2019 28 - Demande d'une subvention de projet de l'association Ouest Toulousain Basket 29 - Le Muretain Agglo - Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées 30 - Le Muretain Agglo - modification de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle "action sociale" - création de la compétence "production et livraison de repas"

- | |
|---|
| 31 - Le Muretain Agglo - convention de mise à disposition des services de la commune au bénéfice du Muretain Agglo pour l'entretien des voiries communales hors chemins ruraux - 2019 |
| 32 - SIECT - mise à disposition du rapport d'activité annuel 2017 eau et assainissement |
| 33 - SDEHG - mise à disposition du rapport d'activité annuel de 2017 |
| 34 - Assignations au Tribunal Administratif de Toulouse |
| 35 - Projet gouvernemental de réforme territoriale - délibération de soutien au Conseil Départemental |
| 36 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT |
| 37 - Questions orales posées par les divers groupes |
| 38 - Informations diverses |

Date de la convocation : 11 octobre 2018	Date d'affichage : 12 octobre 2018
Nombre de membres	
du Conseil Municipal : 33	Présents : 25
en exercice : 33	Votants : 31

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme CANTIÉ Micheline, du groupe Majoritaire, en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

*Arrivée de Mme LACOSTE Christine à 19 h 07
à qui Mme MALET Laëtitia a donné procuration*

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

Présentation du nouveau Directeur des Services Techniques

Mme le Maire : avant d'entamer l'ordre du jour du Conseil Municipal, je voudrais vous présenter notre nouveau Directeur des Services Techniques, M. MACAIGNE Jérôme, qui a pris ses fonctions lundi dernier. *S'adressant à M. Macaigne, Mme le Maire lui demande de bien vouloir se présenter.*

Tout d'abord, bienvenue dans notre commune de Fonsorbes. Nous espérons que vous avez rapidement trouvé vos marques et que vous allez pouvoir nous aider à ce que les services techniques mènent leurs missions à bien, dans l'esprit d'un service public de qualité.

Le Directeur des Services Techniques : merci Mme le Maire. Mme le Maire, Mmes et MM. les Elus, merci beaucoup de m'avoir invité au sein de votre Conseil Municipal. Sachez que je serai à votre écoute, et je suis convaincu que mon engagement sera à la hauteur de vos attentes. N'hésitez pas à me solliciter, je mettrai toute mon énergie à vous répondre dans les meilleurs délais.

J'ai quelques décennies d'expérience dans les services techniques. J'ai travaillé pour le Ministère de la Défense durant presque vingt ans. J'ai fini Chef de Division à la base aérienne de Villacoublay, où il y avait à l'époque trois Etats Majors. Donc, en tant que Chef de Division, j'ai été habitué à supporter certaines pressions et certains impératifs. A l'issue, j'ai un peu découvert le travail dans le secteur privé. J'ai travaillé durant quelques années dans une société de contrôle en tant que Contrôleur Technique, j'ai été expert au niveau fluides, habilitations. J'ai également été soutien pour beaucoup de collectivités en tant que préventionniste ; durant ces trois années, j'ai bien aimé exercer cette compétence.

Ensuite, ayant cette volonté de vouloir servir le service public, je me suis dirigé vers le Conseil Général, à l'époque, de l'Eure en tant qu'expert en fluides dans le développement durable, durant trois ans. Par ailleurs, j'ai été recruté en tant que Directeur Adjoint des services techniques de la ville de Castelginest. J'ai assuré ce poste durant sept ans. J'ai ensuite souhaité retrouver un poste de direction que j'occupais quelques années avant.

Mme le Maire, Mmes et MM. les Elus, merci encore de m'avoir recruté au sein de votre belle commune. Sachez que je mettrai énormément d'énergie afin de répondre à vos attentes.

Mme le Maire : merci à vous, M. Macaigne. Nous aurons l'occasion de vous revoir ici, ou dans nos bureaux respectifs, sur tous les sujets que traitent les services techniques, qui sont fort nombreux.

Questions orales posées par les divers groupes**Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"**

1. Nombre de logements sur la commune
2. Propriété des compteurs électriques

Le groupe "Fonsorbes Source d'Avenir"

1. Aménagements routiers secteur de la Martinette
2. Rendez-vous citoyen

SOUTIEN FINANCIER AUX COMMUNES SINISTRÉES DE L'AUDE

Mme le Maire : M. Pilet nous a sollicités pour apporter une aide aux victimes de la catastrophe naturelle survenue dans l'Aude. Il est bien évident que nous l'avions évoqué auparavant, c'est une démarche tout à fait naturelle compte-tenu des drames qui se sont produits dans les communes concernées. 143 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle, soit plus d'un quart des communes du département de l'Aude. Vous imaginez donc les conséquences humaines et financières que cela représente.

J'ai donc demandé à M. Pilet de rédiger un texte que nous enverrons à l'Association des Maires de l'Aude, accompagné d'un soutien financier. Son texte est le suivant :

"Les violentes intempéries de la nuit du 14 octobre ont frappé douloureusement vos communes. L'ensemble du Conseil Municipal de Fonsorbes et Mme le Maire tiennent à vous exprimer leur solidarité dans ce moment douloureux. Nous partageons la peine des familles endeuillées. Nous mesurons le travail qui sera nécessaire pour réparer les dommages. Nous vous adressons toute notre empathie. Notre commune s'engage aussi à des aides financières pour concrétiser notre soutien."

Aussi, il vous est proposé que la commune verse un soutien modeste, nous faisons en fonction de ses possibilités, de 2 500,00 €. Par ailleurs, nous avons lancé un appel aux dons auprès des Fonsorbais, via les réseaux sociaux et le site Internet de la commune. Il a été demandé que les chèques soient libellés à l'ordre de la Croix Rouge ; nous transférerons l'ensemble de ces chèques à la Croix Rouge de l'Aude, supposant qu'ils lanceront de leur côté un appel aux dons. Nous assurerions donc la transmission de ces chèques.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une aide financière d'un montant de 2 500,00 € aux communes sinistrées de l'Aude.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2018

Mme le Maire : juste une précision sur le point relatif à la demande de désaffiliation du Centre de Gestion formulée par la Communauté d'Agglomération du SICOVAL : la désaffiliation ne concerne pas uniquement la Commission Administrative Paritaire (CAP), il s'agit d'une désaffiliation totale du Centre de Gestion. Je ne vous avais pas donné une information complète. Mais cela ne change en rien la délibération adoptée.

Avez-vous des remarques particulières à formuler sur ce procès-verbal ?

M. Lorrain, du groupe Majoritaire : je n'étais pas présent à ce Conseil Municipal, je ne participerai donc pas au vote.

Mme le Maire : d'accord.

Aucune observation n'étant apportée, Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2018.

VOIE	Pour :	30
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	0
	Ne participent pas au vote :	2 (MM. Lorrain et Louzon)
	Absents au CM du 06/09/18 :	1 (Mme Voisin)

2 - BUDGET PARTICIPATIF 2019

Mme le Maire : Mme Voisin, Adjointe déléguée à l'implication citoyenne, étant absente, M. Séverac, qui a suivi toutes les réunions qui se sont tenues sur le budget participatif, va vous présenter ce point.

M. Brunel, représentant du conseil de quartier, va exposer son projet, qui a été retenu.

M. Séverac, Conseiller délégué au secteur "vie associative-culturelle et sportive-animation de la commune" : c'était la seconde année consécutive pour le budget participatif, qui a une fois de plus mobilisé les Fonsorbais. Petit rappel : en avril 2018, 3 projets ont été déposés par les Fonsorbais, portés respectivement par un administré, un conseil de quartier et deux lycéens. Ils ont été présentés au comité de pilotage, qui les a ensuite transmis aux services de la commune pour instruction. Les lycéens ont malheureusement dû renoncer à leur projet d'aménagement des abords du lycée, celui-ci ne pouvant se faire tel quel dans le cadre du budget participatif, car il ne relève pas seulement d'une décision communale, mais implique d'autres institutions (Région, Département, Muretain Agglo). Les deux projets en lice ont été présentés lors d'une réunion publique le 28 septembre dernier. Les porteurs de projet étaient aussi présents le lendemain sur le marché, le 29 septembre, pour rencontrer les Fonsorbais et échanger avec eux sur leur projet respectif.

Le vote, ouvert aux Fonsorbais de plus de 15 ans, s'est déroulé du 8 au 12 octobre et a totalisé 369 votes, dont 165 votes numériques et 204 votes papiers :

- Le projet soutenu par un administré, le Pumptrack : 176 votes
- Le projet porté par le conseil de quartier, vainqueur, d'aménagement d'un mobilier urbain sur le chemin Fonrouge : 193 votes (soit seulement 17 voix d'écart).

Descriptif du projet élu - Création d'un espace sportif et ludique, chemin de Fonrouge

- un parcours pour enfants incluant des jeux d'équilibre et une aire de jeux multifonctions
- un parcours de santé adultes
- une aire de repos et de convivialité

Le conseil de quartier de la Gare, porteur du projet "aménagement du mobilier urbain, chemin Fonrouge" rencontrera les Élus, ainsi que les agents des services techniques et des marchés publics afin de voir la mise en œuvre du projet qui sera réalisé en 2019.

Mme le Maire : M. le Président du conseil de quartier, vous allez pouvoir commenter de vive voix la présentation qui va être faite.

La présentation se déroule par vidéoprojection.

M. Brunel : je vais rester tout de même relativement modeste puisque notre projet a remporté le vote par 17 voix, ce qui n'est pas un gros écart. Avant de commencer, je tiens tout de même à dire que le "concurrent" avait porté un projet qui était très bien ; c'est l'avis de notre conseil de quartier.

Le conseil de quartier Gare a porté ce projet qui consiste à aménager le chemin de Fonrouge. Ce chemin est une partie qui lie la rue des Jardins au chemin de Jean-Blanc, qui donne sur la route de Tarbes.

L'aménagement valorisera cette partie boisée, qui sera toujours interdite à la circulation. Il permettra à toutes Fonsorbaises et tous Fonsorbais de venir pratiquer quelques exercices physiques, aux parents de venir se retrouver autour de jeux pour enfants.

Mme le Maire : M. Brunel, juste pour dire que les jeux ne seront pas installés sur la bande, que nous pouvons qualifier de "roulante", puisque c'est un accès pompiers. Cet espace nécessaire à ces derniers sera donc bien entendu réservé.

M. Brunel : c'est ça. Le parcours pour enfants comprendra des jeux multifonctions. Il y aura une aire de marche, de jogging, déjà matérialisée, déjà construite par la commune. Le premier parcours, qui fait 2,350 km, passe par le chemin de Fonrouge, remonte par Jean-Blanc, passe le long de la route de Tarbes, portion sécurisée par un passage piétons bétonné sur le côté gauche, juste à l'entrée du chemin des Carrelasses. Le deuxième parcours, accolé au premier, déjà existant, fait 1,500 km. Il pourrait être utilisé aussi bien par les promeneurs, que par les marcheurs, les joggeurs, les crossmen-crosswomen. Nous avons tenu à parler de ces deux itinéraires de marche car il nous a semblé que c'était la continuation de ce que la commune a déjà construit sur l'ancien terrain de football, à savoir l'aire de fitness, qui fait l'angle entre la route de Seysses et la rue des Jardins. Cet espace, que nous qualifions de "coulée verte", jusqu'au chemin de Jean-Blanc, sera valorisé, ce sera un endroit qui pourra être pratiqué par toutes les personnes. Cet endroit sera intéressant pour l'ensemble des Fonsorbaises et Fonsorbais parce que nous avons pensé que d'aménager cette partie-là de Fonsorbes pouvait permettre aux personnes à mobilité réduite de pratiquer autant que les personnes valides.

M. Lorrain : excusez-moi. C'est pour la marche et jogging, pas pour les vélos ?

M. Brunel : non.

M. Lorrain : parce que la portion du chemin des Carrelasses, et l'autre portion, c'est vraiment limité pour le vélo et la marche.

M. Brunel : oui. Peut-être que dans l'avenir il faudra mettre un panneau "interdiction aux véhicules moteur". Nous avons tenu à faire construire un pont pour lier deux parties sans avoir à sauter le petit ruisseau : celle où seront situés les agrès (à droite du pont) et celle des jeux enfants (à gauche du pont). Dans le devis, nous avons dix agrès. Ce nombre pourra être diminué parce que l'une des portions des chemins où ils seront installés mesure 220 mètres ; donc dix agrès sur cette distance paraissent beaucoup.

L'enjeu de ce projet est d'améliorer le cadre de vie des habitants de Fonsorbes, c'est-à-dire que nous donnons aux Fonsorbaïses et Fonsorbaïses la possibilité de venir pratiquer une activité physique, que ce soit sur les aires issues de notre projet, ou alors sur l'aire de fitness. Mais c'est surtout le fait d'avoir cette continuité sportive, ludique, de promenade, de retrouvailles, et de favoriser le "vivre ensemble" entre générations, ce qui nous semblait important. Nous voudrions également contribuer au développement durable et aux déplacements doux. Aussi, cette zone-là étant située à 900 mètres de la Mairie, on peut notamment y venir en vélo.

Notre projet représente un excellent vecteur pour favoriser les liens sociaux entre les enfants, et plus généralement entre les familles. Cette zone amènera donc une population recherchant de la tranquillité. Notre projet sera aussi une source d'épanouissement pour les enfants et d'interaction pour les adultes. Cet espace est avant tout un lieu de vie et d'échange accessible à tous.

M. Lorrain : s'il vous plaît, j'ai encore une question : vous avez dit que cette zone, étant près de la Mairie, est accessible en vélo. Est-il donc prévu un endroit pour déposer les vélos en sécurité, sachant qu'ils n'y sont pas autorisés autour des agrès ?

M. Brunel : cela n'a pas été prévu parce qu'initialement, notre projet prévoyait de disposer les jeux enfants sur la partie actuellement fermée, provisoirement car il s'agit d'une route qui ne peut être supprimée, d'un chemin communal qui ne peut être supprimé. Etant donné que ce chemin communal ne peut être voué à d'autres actions que celle de rouler en voiture, ou autre, nous avons déplacé ces jeux sur le chemin.

Compte-tenu du devis que nous avons produit, il n'y a pas d'impact sur l'environnement parce que si un enfant tombait, ce serait sur des copeaux, comme cela a été fait sur l'aire des 13 Vents ; c'est donc sécurisé. Nous avons mentionné le fait que tous les matériaux utilisés respectent l'environnement, c'est ce que nous avons prévu dans notre devis. Il se trouve que nous allons éventuellement changer les agrès.

M. Séverac : comme nous l'avons dit, vous allez rencontrer les services de la Mairie et les Elus pour affiner les petits détails. Ensuite, il y a l'obligation de passer un marché public avec plusieurs devis. Nous ne pouvons donc pas forcément sélectionner votre devis.

Mme le Maire : ce qu'évoque M. Brunel, c'est un échange que nous avons eu tout à l'heure, à savoir que nous allons inclure dans le projet M. Merland, responsable du service sport, de façon à ne pas se tromper sur le choix des éléments qui concernent les adultes ; pour les enfants, c'est effectivement banal. L'important étant que nous ne retrouvions pas ce que nous avons ailleurs sur la commune. Il faut des équipements qui répondent davantage aux souhaits des usagers. Les parcours de santé sont peut-être plus des années 80-90. Peut-être qu'en 2018, d'autres choix sont à faire. Pour autant, il y a un comité de pilotage, c'est un projet porté par le conseil de quartier, il est donc bien évident que la Mairie n'a rien à imposer. Mais, j'ai demandé à M. Merland de faire des propositions, nous devons nous rencontrer dans le courant de la semaine prochaine, avec M. Brunel. Cela sera discuté autour des rencontres qui auront lieu, sachant que le comité de pilotage est composé de techniciens Mairie, d'Elus et de membres du conseil de quartier. L'objectif est d'arriver à un consensus sur le choix, il ne faut pas se tromper. S'il est possible de proposer des équipements plus "branchés", il faut qu'ils correspondent aux usagers et qu'ils soient complémentaires à l'existant. Il est hors de question de reproduire ce qui existe déjà. C'est juste pour que vous ayez des éléments de réflexion.

M. Brunel : c'est ça, et cela ne changera rien à la destination du projet.

Mme le Maire : non.

M. Brunel : nous sommes bien d'accord.

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : excusez-moi. Quels que soient les choix, les agrès qui seront retenus, la question est d'avoir des équipements qui respectent l'environnement et qui restent dans le cadre du développement durable. Nous pouvons donc peut-être modifier les agrès, ce sera à voir avec vous, mais rester dans cette logique de respecter l'environnement et d'être dans le cadre du développement durable. Je crois que c'est l'attention que vous vouliez porter.

M. Brunel : oui, c'est cela.

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : félicitations pour votre victoire dans ce petit concours. Le projet est très intéressant, quels que soient les agrès que nous pourrions retenir dans l'avenir, il faut regarder ce qu'il se fait de nos jours, ou pas. Passant régulièrement sur ce terrain, en y pratiquant un peu de course à pieds, je sais qu'il y a beaucoup d'eau l'hiver. Il faudra peut-être prendre en compte dans le devis un drainage, parce que s'il n'est pas praticable en hiver, cela risque de poser problème. J'alerte sur ce

problème-là. Après, je pense qu'il faudra vraiment le voir parce que si les enfants jouent dans la boue, je ne pense pas que cela attirera beaucoup de monde.

M. Brunel : oui, nous sommes d'accord. Sauf que le propriétaire de la parcelle 95, soit la partie qui se trouve au-dessus du chemin, là où nous voulons mettre des agrès, a repris un petit morceau. Avec les déblais et le terrassement qu'il a faits, la petite tranchée a été recouverte, elle permettait a minima de régler ce problème d'humidité excessive.

M. Marin, Adjoint délégué au secteur "aménagement du territoire-urbanisme-VRD-patrimoine communal" : il n'a pas comblé, il a fait un busage annelé ; nous avons surveillé ce qu'il faisait. Le ruisseau se déverse dans le fossé, de l'autre côté. Lorsque nous avons fait le schéma directeur des eaux pluviales, il a été prévu, à l'angle des Carrelasses, contre le carrefour, de faire un bassin de rétention. Le drainage se fera donc par là.

Mme le Maire : il est clair que si nous envisageons un drainage autour des aires de jeux, le budget dépassera très largement les 50 000 €. On y ajoute quasiment cette même somme.

M. Mailhé : je joue mon rôle d'alerte, j'y passe régulièrement, même le chemin est inondé en hiver. Je n'enlève rien au mérite du projet, au mérite du conseil de quartier qui a proposé ce projet-là, loin de là, au contraire. Mais, je pense qu'il faut en tenir compte.

Mme le Maire : c'est aussi l'épaisseur des copeaux de bois, qui seront mis sous les jeux des enfants, qui pourra peut-être éviter qu'ils ne soient dans la boue.

M. Mailhé : j'espère que vous avez raison.

Mme le Maire : merci beaucoup M. Brunel pour votre projet ...

M. Brunel : ... nous en étions au coût. C'est important, me semble-t-il, puisque vous venez de dire qu'il ne fallait pas dépasser l'enveloppe de 50 000 €. Donc, nous ne l'avons pas dépassée. L'estimation que nous avons réalisée lorsque nous vous avons remis notre projet officiellement était inférieure à 50 000 € car nous avons trois personnes qui nous proposaient de réaliser ce travail. Aujourd'hui, le devis que nous possédons s'élève à 42 400 €.

Mme le Maire : merci beaucoup pour votre présentation. Nous nous verrons très rapidement pour la mise en place du comité de pilotage et le travail que devra être réalisé sur plusieurs réunions, pour arriver à aboutir le plus rapidement possible à la mise en œuvre, à la mise à disposition des Fonsorbais de cette nouvelle installation. Merci encore M. Brunel.

M. Brunel : ce sera une belle coulée verte.

Mme le Maire : nous l'avons bien compris. Cela va tout à fait dans le sens souhaité : plus de convivialité, plus d'échanges, plus d'endroits où les gens peuvent se retrouver, familles, sportifs et autres.

M. Brunel : oui c'est cela : sportifs et autres, pas uniquement pour les sportifs.

Mme le Maire : oui, l'objectif est de créer du lien. Merci beaucoup.

M. Brunel : merci messieurs-dames.

M. Pilet : nous pouvons nous féliciter pour cette seconde réalisation de budget participatif, mais peut-être regretter qu'il y ait eu moins de projets que l'année précédente. Donc, lorsque nous ferons le bilan avec le comité de pilotage, voir comment nous pouvons faire pour qu'il y ait, si l'expérience se renouvelle, plus de projets présentés. Il nous a été demandé, au comité de pilotage, d'envoyer des éléments pour commencer à préparer ce bilan. Dans ces échanges de mails, a été reposée la question de l'ouverture du chemin de Fonrouge en disant qu'il faudrait peut-être déplacer le projet. Je voulais donc avoir une clarification puisque nous l'avons étudié dans le cadre du comité de pilotage, et c'était clair. Je voudrais donc être bien sûr que nous restons là-dessus, qu'il n'y aura pas de remise en cause a posteriori.

Mme le Maire : par rapport aux engagements pris sur cette question, soulevée au moment du Plan Local des Déplacements, ce point-là n'a pas été conservé dans les éléments prioritaires à prendre en considération. Aujourd'hui, j'ai un engagement très clair à l'égard du conseil de quartier par rapport à cela : il n'est pas envisagé d'ouvrir le chemin de Fonrouge à la circulation routière. Le projet, tel qu'il a été proposé, avec les jeux au bord du chemin, etc, n'est absolument pas remis en question.

Je crois qu'il a été évoqué, justement dans le cadre de la commission en question, qu'il pourrait peut-être être envisagé pour les futures années, si nous avons si peu de projets proposés, que la commune propose une zone à améliorer. Par exemple, pour le Parc des Lavois, qui mérite fort probablement d'être repris, quel type d'aménagement souhaiteriez-vous ? Cela pourrait être éventuellement une piste de réflexion pour les futurs budgets participatifs. C'est ouvert. C'est effectivement regrettable qu'il y ait eu si peu de propositions.

M. Chouard, Adjoint délégué au secteur "vie associative-animation de la commune", hors micro : il faut beaucoup de travail pour présenter un dossier

Mme le Maire : oui, c'est effectivement un travail conséquent car nous avons des exigences vis-à-vis des porteurs des projets, à la fois sur la préparation, mais également sur le suivi qui devra être fait.

M. Pilet : je pense qu'avec le comité de pilotage, nous allons essayer de regarder cela pour justement simplifier la démarche. Les lycéens qui avaient commencé à porter un projet avaient beaucoup d'idées très

intéressantes, mais la lourdeur du dossier à présenter ne leur a pas permis de mener à bien leur projet. C'est dommage.

Mme le Maire : ils ne connaissaient pas non plus les tenants et aboutissants, les limites de la commune, ce que nous pouvons ou ne pouvons pas faire. Pour certains porteurs de projets, les lycéens en font sans aucun doute partie, un accompagnement par nos services est nécessaire.

3 - ÉNÉDIS - CONVENTION DE SERVITUDES - SECTEUR BANAYRE-HOURNES (délibération n° 2018-161)

M. Marin : Enédis a transmis une convention de servitudes pour le renforcement du réseau électrique sur le secteur Banayre-Hournes (entre la RD 68, au niveau du dernier giratoire sur la route de Fontenilles, et l'intérieur du Banayre, vers le premier transformateur situé à gauche en entrant). Ces travaux devant emprunter la propriété communale, il convient que la commune signe une convention visant à établir une servitude de passage.

Ce dossier a été examiné par la commission urbanisme du 2 octobre 2018.

Mme le Maire : vous avez eu le projet de convention et le plan avec la convocation du Conseil Municipal. Avez-vous des questions sur ce dossier ?

M. Lorrain : puisqu'il s'agit d'un renforcement électrique, est-ce que ce projet n'aurait pas pu être porté par le SDEHG ?

Mme le Maire : il s'agit juste d'une convention que la commune signe avec la société Enédis car elle passe sur la propriété communale. La commune est propriétaire d'un terrain sur lequel les travaux seront réalisés, il est donc normal que la commune signe cette convention.

M. Lorrain : je croyais que c'était dans le cadre d'un renforcement à venir, et comme les travaux électriques de la commune passent par le SDEHG, je voulais savoir si ...

Mme le Maire : oui, mais le terrain appartient à la commune en l'occurrence.

M. Lorrain : lorsqu'ils font des renforcements électriques sur la commune, les terrains appartiennent aussi à la commune.

Mme le Maire : oui. Mais la commune a délégué la compétence. Là, une nouvelle ligne est créée, c'est donc avec Enédis que la commune signe, pas avec le SDEHG.

M. Lorrain : elle n'est pas à créer puisqu'elle existe, c'est un renforcement.

Mme le Maire : "construction d'une ligne électrique souterraine sur le secteur Banayre-Hournes. Ces travaux devant emprunter la propriété communale ...". Il est donc logique, étant donné que la commune est propriétaire du terrain, qu'elle signe cette convention.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention de servitudes avec Enédis pour le renforcement du réseau électrique sur le secteur Banayre-Hournes.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

4 - CŒUR DE VILLE

Mme le Maire : juste un point rapide sur le dossier. Plusieurs réunions ont d'ores et déjà eu lieu :

- le 6 septembre : atelier avec les commerçants. Les observations ont porté sur le marché de plein vent, les problèmes de stationnement, la circulation des voitures et la nécessité d'une vraie place dans le village.
Cette réunion a eu lieu en l'absence d'Elus de façon à libérer la parole.
- le 13 septembre : atelier urbain avec la population, salle du Trépadé. Le sujet qui est revenu de façon récurrente, sur lequel nous avons passé beaucoup de temps, portait sur le problème de circulation et de stationnement route de Tarbes, rue des Ecoles. Cela a vraiment été une préoccupation majeure de la part des participants.
- le 18 septembre : Mme Vitet avait proposé au cours de cette réunion d'organiser un atelier Agenda 21 sur le sujet, de façon à pouvoir retravailler et à présenter au cabinet sollicité les propositions qui en émaneraient.
- le 20 septembre : réunion du comité de pilotage élargi ; le diagnostic et les enjeux ont été présentés. Étaient présents les représentants de la Région, de l'Etat, du Département, du Muretain Agglo, les Elus de la commune, les techniciens concernés.
- le 1^{er} octobre : réunion publique, avec une restitution du diagnostic et des enjeux, salle du Trépadé. Plusieurs points ont été soulevés par les administrés : nous avons reparlé de la circulation, mais c'est

plus passé au second plan, et ont été abordés tous les éléments qui constituent notre cœur de ville. Nous avons parlé de la route de Tarbes, du Trépadé, du stade du Trépadé, des petites rues du centre, du croisement de la rue du cimetière sur la RD 632 et la rue de l'Eglise, du Calvaire, de l'emplacement d'Intermarché. A partir des éléments présentés, nous avons défini des opérations qui nous ont parues, pour nous Elus de la Majorité, prioritaires ; c'est-à-dire que nous avons tout repris en demandant au cabinet sollicité d'approfondir tous les points présentés, excepté le Calvaire que nous avons estimé non prioritaire. Nous aurons donc une présentation sur l'ensemble du reste du cœur de ville, ce qui est prévu pour la phase 2, avec la définition d'une "stratégie programmatique", dans le sens où nous aurons un retour sur tous ces éléments-là. J'ai oublié de dire que nous lui avons également demandé de travailler sur la place de la Mairie, l'église et le parc de l'église. Tout est lié en termes de circulation et d'espaces. Dans notre idée, nous restons toujours sur le fait que doit être prioritaire la route de Tarbes. Nous attendrons d'avoir tous ces retours-là.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- il y aura de nouveau une réunion du comité de pilotage, peut-être pas élargi comme précédemment, nous resterons sur quelque chose de plus technique, de plus local. Tous les scénarii seront proposés aux Fonsorbais. Il est prévu une exposition durant une semaine. Nous clôturerons ce dossier sur les choix en terme de priorité, en janvier 2019.

Les membres du comité de pilotage seront bien entendu invités. Ce sera peut-être présenté en commission urbanisme, en réunion publique. L'intérêt de cette dernière est la présentation de qualité de Mme Frauciel. Je pense que nous avons choisi, me semble-t-il, le bon bureau d'études, ce qui est plutôt une bonne nouvelle parce que ce n'est pas toujours évident. Nous avons affaire à un cabinet d'urbanistes ayant l'habitude de travailler sur ce type de sujet. Il me semble qu'il a un regard très intéressant sur notre centre ville.

Avez-vous des questions à poser sur ce sujet ?

M. Pilet : lorsque vous dites avoir défini des priorités, s'agit-il de priorités géographiques ? C'est-à-dire cibler des secteurs, ou est-ce aussi cibler le contenu qu'il y aura sur ces secteurs ?

Mme le Maire : nous lui demandons d'approfondir les études qu'elle nous a déjà montrées, c'est-à-dire de travailler sur ce secteur-là, d'avoir une étude plus large sur les aménagements possibles, quelque chose qui soit cohérent avec tout le reste. C'est pour cette raison que nous n'avons pas choisi le Trépadé, devant la Mairie. Nous avons repris l'ensemble de ce qui avait été présenté, excepté le Calvaire parce qu'il ne nous paraissait pas justifié.

M. Pilet : elle avait également évoqué le chemin de Bellevue ; il en fait donc partie.

Mme le Maire : il en fait partie.

M. Pilet : lors de réunions, beaucoup de réserves ont été émises sur le stationnement autour du stade du Trépadé ...

Mme le Maire : ... oui ...

M. Pilet : ... cela veut donc dire que ce sera intégré dans ce qu'elle rapportera ...

Mme le Maire : ... bien sûr. Ce qui a été relevé au cours de la réunion publique a été entendu ; et pour cause. Donc, nous avons tous bien conscience du fait qu'il faut garder un espace suffisant sur le terrain du Trépadé, pour les scolaires qui ont besoin d'un espace pour pratiquer du sport ; nous avons vu qu'elle proposait un réaménagement de la cour. Nous creusons donc ces solutions. Peut-être envisager des maisons de village le long, puisqu'elle prévoit une voie rejoignant le Trépadé à l'impasse du Trépadé. Nous lui avons demandé d'y travailler, nous verrons ce qu'il en ressort. Pout autant, ce n'est pas parce qu'elle nous fera une proposition, qu'elle sera validée. Surtout, sachant que ce n'est vraiment pas prioritaire, et que ce n'est pas ce genre d'opération qui sera lancé demain matin. Je pense que nous parlons du mandat à venir, voire après. Cela permet d'avoir une idée d'ensemble. Nous ne sommes pas sur du coup par coup, nous ne demandons pas un profil pour la route de Tarbes sans nous préoccuper des entrées de ville et autres. Cela se fera sur dix ans, sur vingt ans, compte-tenu des enjeux financiers.

M. Mailhé : pour le terrain du Trépadé, il serait intéressant de garder un espace vert, et pourquoi pas de le proposer à un budget participatif pour aménager le reste de cet espace ; mais le garder vert.

Concernant les réunions, y avait-il beaucoup de personnes aux réunions de présentation ?

Mme le Maire : je dirais qu'il y avait une cinquantaine/soixantaine de personnes.

M. Chouard, hors micro : quatre-vingt à la première.

M. Mailhé : pour répondre à M. Chouard, non je ne suis pas venu, j'ai aussi des obligations, comme vous.

Mme le Maire : oui, mais nous, nous y étions.

M. Mailhé : dernier point : si j'ai bien compris, plusieurs propositions seront faites.

Mme le Maire : oui.

M. Mailhé : y-aura-t-il une consultation des Fonsorbais, du genre un vote, une consultation sur Internet ?

Mme le Maire : non. Sur Internet, il y a d'ores et déjà une adresse mail, coeurdeville@fonsorbes.fr, de façon à ce que les Fonsorbais qui ont des propositions, ou des réflexions, ou des critiques à formuler puissent participer. Une permanence s'est tenue mercredi dernier, au cours de laquelle l'information a également été donnée. La concertation est donc large, il n'y a pas de doute là-dessus. Nous prenons tout ce qui est à prendre, nous entendons ce qui est dit, de façon à ce que le consensus soit le plus large possible, c'est bien évident, vu les enjeux. Mais il faut bien garder en tête que ce n'est pas parce qu'un projet sera retenu que c'est celui-là qui sera réalisé car nous ne savons pas quelle municipalité le portera, quels seront les moyens qu'elle pourra y attribuer. Il nous appartiendra d'établir une priorité lorsque nous prendrons connaissance de l'intégralité du dossier.

M. Pilet : et arriver aussi à un chiffre.

Mme le Maire : oui, c'est prévu, il y aura également les enjeux financiers.

M. Pilet : des choses très intéressantes ont été présentées en comité de pilotage, mais qui auront un coût.

Mme le Maire : bien sûr. Nous aurons également une estimation globale des travaux, mais ce sera bien évidemment très estimatif.

M. Lalanne, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : je voudrais rappeler que, de mon avis, l'aménagement du cœur de ville ne peut être dissocié du Plan Local de Déplacements, ni des nouvelles directives que nous mettrons en œuvre au niveau du PLU. Pour moi, nous ne pouvons pas faire du cœur de ville, et un peu plus loin un PLD. La situation de Fonsorbes fait que c'est indissociable. Donc, dans la réflexion, je crois qu'il faut avoir cela à l'esprit.

Mme le Maire : oui. Vous auriez assisté à la réunion, M. Lalanne, vous auriez entendu Mme Frauciel faire effectivement référence, à la fois au Plan Local de Déplacement, et également aux éléments qu'elle connaît de la révision du PLU. Il est évident que nous avons besoin de nous servir du PLD. Si nous nous sommes lancés dans cette démarche, c'est aussi pour prendre en considération les conclusions que nous en avons tirées et les choix que nous en avons faits. Sur le profil de la route de Tarbes qu'elle propose, il est bien évident que sont pris en compte tous les déplacements doux, piétons, cyclistes, avec la continuité vers la piste cyclable entre Fonsorbes et Plaisance du Touch, pour laquelle j'espère que le Conseil Départemental portera le financement. Tout cela est effectivement intégré à cette réflexion-là, il n'est pas possible de le dissocier. Nous vous tiendrons au courant des dates pour le comité de pilotage et les futures réunions publiques.

5 - BILAN DES CONSTRUCTIONS AU LIEU-DIT AYGOLOUNGUO LIÉES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

M. Marin : tout le monde sait que l'alimentation en eau d'Aygolounguo pose problème, et que le SIECT avait réalisé une étude de capacité en septembre 2015 : il avait été trouvé que la ressource en eau à Aygolounguo était limitée par un manque de dimensionnement du réseau d'adduction. Cette étude avait démontré que le SIECT ne pouvait alimenter, à l'époque, que dix maisons, et qu'ensuite il faudrait attendre le redimensionnement du réseau d'adduction. A l'époque, il avait été décidé de satisfaire les dix demandes déposées par ordre chronologique. Récemment, un permis de construire a été déposé sur cette zone. Un permis, qui avait été déposé, a reçu un avis défavorable de la Préfecture avec pour motif que la maison était en zone inondable, qu'elle n'était pas bien disposée. Aussi, nous avons fait le point sur la situation. A l'heure actuelle il apparaît que :

- 6 permis de construire ont déjà été accordés et utilisés
- 1 permis de construire vient d'être déposé
- le permis de construire refusé sera redéposé
- 2 permis de construire n'ont toujours pas été déposés

Voilà la situation à l'heure actuelle pour l'adduction d'eau à Aygolounguo.

Mme le Maire : je vous rappelle le montant estimatif du recalibrage du réseau permettant d'alimenter Aygolounguo : le SIECT l'a estimé à 650 000 €.

M. Pilet : vous avez devancé la question que j'allais poser. Je vais la compléter : combien resterait-il à la charge de la commune ?

Mme le Maire : cette somme est à la charge de la commune.

M. Pilet : nous avons évoqué ce montant, mais sans l'avoir précisé.

Mme le Maire : c'est le montant à la charge de la commune.

M. Pilet : d'accord, qui resterait à la charge de la commune. Merci.

6 - SYNDICAT MIXTE OUVERT HAUTE-GARONNE NUMÉRIQUE

M. Franchina, Conseiller délégué au développement numérique : l'ensemble des Maires du Muretain Agglo ont été conviés à une réunion organisée dans le cadre du SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement

Numérique) par le Syndicat Haute-Garonne Numérique pour la présentation de l'état d'avancement du projet fibre. Il nous a été présenté un sérieux coup d'accélérateur puisque ce qui devait se faire d'ici à 2030 se fera sur les quatre prochaines années. Quatre phases principales ont donc été établies pour le déploiement de la fibre. La bonne nouvelle pour Aygolounguo, est que ce quartier sera le premier sur Fonsorbes à bénéficier de la pose de la fibre. Il est donc sur la première tranche qui s'étalera entre le mois de mai 2018 et le mois de mai 2019. Si cet échéancier est respecté, l'intégralité du quartier Aygolounguo sera fibrée en mai 2019. "Fibrée" signifie que tout le génie civil sera réalisé. La deuxième étape concernera les opérateurs de télécommunication, car il faut dissocier la partie de la pose de la fibre de la partie commercialisation des abonnements. Donc, à partir de la pose de la fibre, les opérateurs de télécommunications commercialiseront les abonnements et procéderont à la finalisation de la pose des prises optiques directement chez les abonnés. La deuxième tranche, entre juin 2019 et mai 2020, concernera le haut et le cœur de Fonsorbes.

Voilà les nouvelles assez encourageantes que nous avons eues sur la pose de la fibre.

Mme le Maire : nous faisons passer aux Présidents de groupes une copie de la carte qui nous a été remise, avec le calendrier tel qu'il est prévu.

C'était une information. Avez-vous des questions ?

M. Pilet : non. Mais il me semble que le Conseil Syndical avait envoyé les documents à chaque Elu.

Mme le Maire : d'accord. Je ne m'en souvenais pas. Très bien.

7 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'AIDE A LA DIFFUSION DU SPECTACLE "PÉRONNILLE" DU 17 FÉVRIER 2019 (délibération n° 2018-162)

M. Rivier, Conseiller délégué à la culture : le projet de programme culturel pour la période de janvier à juillet 2019 a été présenté à la commission culture du 11 octobre 2018.

Le spectacle pour jeune public "Péronnille", programmé le 17 février 2019 à 15 h 00 à la salle du Trépadé, peut bénéficier d'une aide à la diffusion de la Région Occitanie, dans le cadre de sa politique de soutien aux spectacles vivants, concernant la programmation de spectacles présentés par des équipes artistiques régionales. Les projets soutenus par la Région doivent permettre :

- un maillage du territoire régional, notamment en milieu rural et sur les communes dépourvues d'offre culturelle à l'année
- la diffusion en Occitanie des équipes artistiques professionnelles issues du territoire régional
- une ouverture de tous les publics sur la diversité des esthétiques du spectacle vivant

Le coût du spectacle s'élève à 1 530,00 € TTC ; le taux de la subvention serait de 50 % sur ce coût.

Aussi, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional, dans le cadre de l'aide à la diffusion, pour le spectacle "Péronnille".

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour l'aide à la diffusion du spectacle "Péronnille".

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - CONCERT "LA MUSIQUE DES PARACHUTISTES" - REVERSEMENT DES RECETTES A TROIS ASSOCIATIONS (délibération n° 2018-163)

M. Rivier : le concert "la Musique des Parachutistes", organisé le 21 septembre 2018, était un évènement à vocation caritative. Il est donc proposé de reverser à trois associations les recettes perçues lors du concert au profit des blessés de l'armée de terre. Le montant s'élève à 2 160,00 € (216 entrées payantes à 10 €, et 33 entrées gratuites), à reverser à :

- l'association "Ailes Brisées" : 20 %, soit 432 €
- l'association "Terre Fraternité" : 40 %, soit 864 €
- l'association "Entraide Parachutiste" : 40 %, soit 864 €

Pour information, le coût du concert était de 2 057,96 € TTC :

- 1 152,00 € de frais de location de matériel
- 199,62 € de salaire pour un régisseur + 177,34 € de GUSO, soit un total de 376,96 €
- 529,00 € de frais de repas des musiciens

Mme le Maire : c'est une soirée qu'ont appréciée les spectateurs présents. Le nouveau Chef de musique, qui a pris ses fonctions il y a peu de temps, était dans la salle (pas celui qui dirigeait). Il a proposé de revenir régulièrement sur Fonsorbes, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Je ne sais pas ce que nous ferons l'année prochaine : resterons-nous sur un spectacle annuel ou tous les deux ans, à voir. Ce qui est très intéressant, me semble-t-il, c'est le fait que l'après-midi ils sont venus présenter l'orchestre, en grande tenue, devant les 500 enfants des trois groupes scolaires ; pour la plupart d'entre eux, c'était la première fois qu'ils découvraient un orchestre de cette dimension-là. L'objectif était de faire une présentation pédagogique de ce qu'est un orchestre. Les musiciens ont procédé à une démonstration de chaque instrument. Ensuite, ils ont imaginé le voyage d'un petit garçon autour du monde en jouant des musiques pouvant rappeler tel ou tel pays. Les enfants étaient ravis, enchantés. Personnellement, je suis arrivée à la fin : il n'y avait pas de bruit, les enfants étaient tous bouchée bée, très contents du spectacle. C'est également à retenir par rapport à cette action pédagogique. Les musiciens ont joué la Marseillaise, pour la trompette ils ont joué la Sonnerie aux Morts. Ce sont des militaires, il était donc légitime qu'ils leur fassent également découvrir notre hymne national, et autres. Certains enfants la connaissaient et l'ont chantée. Personnellement, j'ai trouvé que c'était vraiment une après-midi très riche, les enseignants et enfants étaient ravis. Ce sera donc à reproduire, sans aucun doute. Avez-vous des commentaires ?

M. Pilet : il n'appartient pas qu'aux militaires de faire découvrir la Marseillaise.

Mme le Maire : non. Justement, puisque nous en parlons M. Pilet, j'ai prévu, le 8 novembre, d'aller remettre à chaque groupe scolaire de la commune le drapeau français et le drapeau européen afin que les écoles puissent être pavisées car elles ne l'étaient pas jusqu'à présent. Nous avons organisé cette action avec les Directrices des écoles élémentaires. Ce sera donc l'occasion de chanter la Marseillaise, c'est prévu. Dans chaque école, ils ont d'ores et déjà travaillé, soit des poésies, soit des textes, qui seront lus à cette occasion-là. Effectivement, il n'y a pas que les militaires qui jouent la Marseillaise, les civils la chantent aussi, je vous rassure.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de reverser les recettes perçues lors du concert "la Musique des Parachutistes" aux trois associations ci-dessus dénommées, selon les pourcentages définis.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

9 - SUBVENTION DE PROJET POUR L'ASSOCIATION CINÉTOILE (délibération n° 2018-164)

M. Rivier : il est proposé d'attribuer une subvention de projet d'un montant de 400,00 € à l'association Cinétoile. Le montant correspond au prorata du versement annuel fait habituellement à l'association l'Atelier (1 000,00 €), pour les quatre mois de fonctionnement de cette nouvelle association.

Le dossier de demande de subvention était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : ce n'est pas une question, c'est l'explication de notre vote : nous ne participerons pas au vote. Nous voulons attendre de voir comment fonctionnera l'association, si elle fera preuve de pluralisme, et, si nous la sollicitons au nom de "Fonsorbes l'Humain d'Abord" pour organiser des débats publics et des projections, si, comme le prévoit la convention de Cinéfol, cela pourra se faire comme cela se faisait précédemment, sans que cela ne pose de difficultés comme avec l'ancienne association. Donc, "par précaution", nous ne participerons pas au vote. De plus, pour l'intégrité du vote, je demanderais que les Elus qui ont des membres de leur famille au Conseil d'Administration de cette association ne participent pas au vote. Merci.

Mme le Maire : c'est famille proche ? C'est cousins ? Jusqu'où allez-vous ?

M. Pilet : chacun a sa propre déontologie.

M. Chouard : donc, M. Séverac et M. Franchina.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de projet d'un montant de 400,00 € à l'association Cinétoile.

VOTE	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	4 (Mme Rangoly -par procuration-, MM. Franchina, Pilet et Séverac)

M. Chouard : l'association Cinétoile a démarré au mois de septembre. Les séances du mois d'octobre sont prévues le prochain week-end. Le premier week-end, il y a eu 150 entrées payantes sur les quatre séances, avec un chiffre d'affaires de près de 700 €. Pour mémoire, l'année dernière, il y avait eu 450 entrées sur 120 séances, avec un chiffre d'affaires global de 1 800 €. Je réprécise que 100 % des entrées sont reversés à Cinéfol.

M. Pilet : nous ne remettons pas en cause le bienfondé qu'il y ait un cinéma et des projections de films, au contraire.

M. Chouard : je ne parlais pas de votre vote. C'était juste pour faire un point sur le premier week-end.

M. Pilet : c'est très bien.

M. Chouard : je rappelle aussi que les projections reprendront à partir de ce week-end.

M. Pilet : il me semble qu'il y a un autre membre de la famille d'un Elu au sein du Conseil d'Administration.

M. Chouard : il y a trois personnes au Conseil d'Administration : M. Séverac Florent, Président, Mme Franchina Caroline, Trésorière, et Mme Henne Pascale, secrétaire.

M. Pilet : sur les documents, un autre nom était mentionné. Notamment, en tant que secrétaire de séance.

M. Chouard : d'autres personnes font partie de l'association, mais ces trois personnes sont les seules faisant partie du bureau.

10 - OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNÉE 2019 (délibération n° 2018-165)

M. Louzon, Adjoint délégué au secteur "développement économique-emploi-commerces et artisanat" : comme tous les ans, il convient de délibérer sur l'ouverture des commerces le dimanche, pour l'année 2019. L'article L.3132-26 du Code du Travail confère au Maire le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés dans la limite maximale de douze dimanches par année civile, au bénéfice de chaque catégorie de commerce de détail. La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques – dite loi "Macron" a introduit l'obligation pour le Maire d'arrêter la liste des dimanches concernés avant le 31 décembre pour l'année suivante. Cette liste peut être modifiée en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. Le Maire doit arrêter la liste par arrêté municipal, après avis du Conseil Municipal et, si le nombre dépasse cinq dimanches, après avis conforme de la Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo. Il est nécessaire de consulter les organisateurs d'employeurs et de salariés intéressés, un courrier leur a donc été adressé le 10 septembre 2018. Deux organisations ont répondu avec un avis favorable sous réserve.

Les établissements présents dans les secteurs suivants peuvent ouvrir le dimanche sans autorisation préalable : hôtels, bars, restaurants, débits de tabac, stations-service, magasins de détail de meubles et de bricolage, fleuristes, poissonneries, établissements de santé et sociaux, entreprises de transport et d'expédition, Les commerces de détail alimentaire peuvent, de façon permanente et sans demande préalable, être ouverts le dimanche jusqu'à 13 heures.

Le Conseil Départemental du Commerce établit chaque année un accord sur la limitation des ouvertures des commerces du département les dimanches et jours fériés, en présence des représentants des employeurs et des salariés. Cet accord précise les jours qui seront travaillés et les conditions pour les salariés. Ce document, signé le 19 juin 2018, était annexé à la convocation du Conseil Municipal. Pour l'année 2019, cette concertation a abouti à la liste des dimanches suivants pour l'ouverture des commerces :

- Pour le secteur du bricolage, deux dimanches : le 21 avril 2019 et le 21 octobre 2019. Précisons que ces commerces sont dispensés de faire leur demande au Maire, dans le cadre de la dérogation permanente de droit dont ils bénéficient (décret du 7 mars 2014, article R 3132-5 du Code du Travail).
- Pour les autres secteurs du commerce de détail, 7 dimanches : le 13 janvier 2019, le 30 juin 2019, le 1^{er} septembre 2019, le 1^{er} décembre 2019, le 8 décembre 2019, le 15 décembre 2019 et le 22 décembre 2019.

Cet accord précise également l'engagement de limitation de l'ouverture des commerces les jours fériés légaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable concernant cette liste de dérogation au repos dominical pour l'année 2019 issue de l'accord départemental. Par la suite, l'avis du Muretain Agglo sera sollicité.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : pour expliquer notre vote : comme chaque année, nous allons voter "contre" puisque nous sommes contre l'ouverture des magasins le dimanche. C'est aussi pour préserver les petits commerces, puis peut-être inciter les Fonsorbais à participer aux animations proposées sur la commune, plutôt que d'aller dans les

magasins. Il y a effectivement des animations de qualité, c'est préférable à aller dans les grandes surfaces ; qu'ils aillent profiter des zones de loisirs et des animations de la commune.

Mme le Maire : c'est ce que nous essayons de faire. Le service "développement économique" y travaille. Il y aura notamment le marché de Noël, et autres, en collaboration avec les commerçants de la ville. C'est évident.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la liste ci-dessus définie des dimanches faisant l'objet d'une dérogation au repos dominical pour l'année 2019.

VOIE	Pour :	31
	Contre :	2 (Mme Rangoly -par procuration- et M. Pilet)
	Abstention :	0

11 - TARIFICATION DU SÉJOUR SKI 2019 DU SERVICE JEUNESSE (délibération n° 2018-166)

Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "affaires scolaires-enfance-jeunesse" : il est proposé d'acter la tarification du séjour ski, d'une durée de cinq jours, organisé par le service jeunesse pour l'année 2019, ainsi que les modalités de paiement. Le séjour aura lieu du 4 au 8 mars 2019 à Campan (65). Il a été vu en commission scolaire que, par rapport à l'année précédente, le prix des nuitées et des forfaits ski avait augmenté. Après en avoir débattu, nous sommes rapidement tombés d'accord pour augmenter les tarifs de 1 % arrondi à l'euro près pour les tranches 4 à 7 et les extérieurs. Il n'est pas proposé d'augmentation pour les tranches 1, 2 et 3, ainsi que pour le personnel Mairie.

Les tarifs, joints à la convocation du Conseil Municipal, sont les suivants :

QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIFS 2018 - RESTE A PAYER POUR LES FAMILLES	TARIFS 2019 - RESTE A PAYER POUR LES FAMILLES
Fonsorbais		
Cotisation annuelle au service jeunesse	5,00 € par foyer (sans distinction de QF)	
Tranche 1 - QF ≤ 400 € (ce tarif comprend l'aide de la CAF)	295,00 €	295,00 €
Tranche 2 - 401 < QF ≤ 600 (ce tarif comprend l'aide de la CAF)	325,00 €	325,00 €
Tranche 3 - 601 < QF ≤ 800 (ce tarif comprend l'aide de la CAF)	340,00 €	340,00 €
Tranche 4 - 801 < QF ≤ 1 300	390,00 €	394,00 €
Tranche 5 - 1 301 < QF ≤ 1 700	410,00 €	414,00 €
Tranche 6 - 1 701 < QF ≤ 2 000	425,00 €	429,00 €
Tranche 7 - QF > 2 001	450,00 €	455,00 €
Personnel Mairie	330,00 €	330,00 €
Extérieurs		
Cotisation annuelle au service jeunesse	10,00 € par foyer	
Tarif unique	460,00 €	465,00 €

Les modalités de paiement sont les suivantes :

Les familles devront avoir procédé au règlement total avant le séjour. Ce règlement pourra s'effectuer en 4 versements mensuels maximum entre octobre 2018 et février 2019 sous peine d'annulation de l'inscription.

Les modalités d'annulation sont les suivantes :

Un remboursement sera effectué sur présentation d'un certificat médical ou de documents justifiant le décès d'un proche parent. Par contre, pour les annulations ne rentrant pas dans ce cadre, la famille devra prévenir le service au plus tard 15 jours avant le départ pour pouvoir bénéficier d'un remboursement.

Un seul vote est proposé pour la tarification et les modalités.

Ce dossier a été examiné par la commission scolaire du 27 septembre et celle des finances du 15 octobre 2018. Lors de la commission des finances, je sais que M. Gaubert avait posé des questions sur une éventuelle liste d'attente. Actuellement, le projet porte sur 44 enfants et 6 adultes. Nous sommes limités par l'hébergement sur place, en sachant qu'il n'y a pas de mixité. De plus, les regroupements de chambres se font généralement par tranches d'âge. S'il y a plus d'enfants, c'est bien sûr plus compliqué à gérer, sans compter la capacité du bus et le nombre d'animateurs pour les groupes d'enfants. Ceci étant, il n'y a pas eu de liste d'attente ces

dernières années. Lorsqu'il y en a eu une, les enfants qui n'avaient pas pu partir une année étaient privilégiés l'année d'après.

M. Gaubert, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : merci de ces précisions. Effectivement, lors de la commission des finances, nous nous étions surtout interrogés sur les modalités d'annulation, notamment sur le 2^{ème} alinéa, hors contexte maladie et décès ; nous nous étions légitimement posé la question de savoir s'il y avait une liste d'attente, dans la mesure où il est permis d'annuler 15 jours avant, de savoir s'il y avait plus de demandes que d'offres, question essentielle. Car il me semblait qu'à tout moment, même si la famille s'est engagée à payer les premières mensualités, il lui était possible d'annuler sans autre raison que le délai de 15 jours. Ensuite, nous avons évoqué la possibilité d'une assurance annulation : est-elle possible dans ce cas ? C'était des questions, il n'y a pas de réponse à y apporter, si ce n'est que les enfants qui souhaitent participer à ce séjour puissent y participer. Après, nous avons bien compris qu'il y avait une limitation de places, ce qui est tout à fait logique, et également par rapport à l'encadrement.

M. Lorrain : si les 44 places sont attribuées, et qu'il y a 2 désistements, donc 2 places libres 3 semaines avant, est-ce que les familles qui prendront ces places auront aussi un délai de paiement ?

Mme Lacoste : normalement non. Il faut que l'intégralité du séjour soit réglée au moment du départ.

M. Lorrain : parce que les premières familles auront 4 mois pour payer, et ces familles mises sur liste d'attente ne les auront pas.

Mme le Maire : nous ne prendrons pas les enfants dont les parents n'auront pas payé.

La Directrice Générale des Services : c'est la trésorerie qui nous oblige à avoir la totalité du paiement avant le départ.

M. Pilet : lors de la commission permanente du CCAS, en réfléchissant sur les coupons sport, nous nous sommes aperçus que les familles des tranches 1 et 2, donc les plus bas revenus, participaient peu. Nous nous disions qu'il fallait réfléchir au moyen d'avoir plus d'enfants dont les familles sont issues de ces tranches-là qui participent. Au vu de ces chiffres, peut-être y associer cette réflexion engagée avec le CCAS pour ces mêmes enfants pour les séjours et animations, faire en sorte qu'il y ait beaucoup plus d'enfants des tranches les plus basses.

Mme le Maire : pourquoi pas. C'est une information qu'il faut faire passer.

M. Pilet : nous avons eu quelques pistes en commission, mais ce sont des idées embryonnaires, il nous faut y retravailler, et donc de les coupler aussi avec le séjour ski et le service jeunesse.

Mme le Maire : nous regarderons ce qui peut être fait.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la tarification du séjour ski 2019 du service jeunesse, ainsi que les modalités de paiement et d'annulation, telles que définies ci-dessus.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

12 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DU MURETAIN AGGLO (*délibérations n° 2018-167 à 2018-172*)

Mme De Coux, Adjointe déléguée aux finances : la commune peut demander des fonds de concours structurants auprès du Muretain Agglo pour des projets d'intérêt communautaire, mais aussi d'intérêt patrimonial ou économique. Nous vous proposons donc de déposer une demande de fonds de concours auprès du Muretain Agglo pour les opérations suivantes :

- réfection de la toiture église/chapelle - montant des travaux : 40 179,55 € HT
- aménagement de la voie verte du Riouvet - montant prévisionnel des travaux : 60 216,30 € HT
- rénovation des volets et fixations Centre de Loisirs de Cantelauze - montant prévisionnel des travaux : 2 000,00 € HT
- désembouage du réseau du chauffage du Centre de Loisirs et de la crèche de Cantelauze - montant prévisionnel des travaux : 10 810,25 € HT
- acoustique du Centre de Loisirs de Cantelauze - montant prévisionnel des travaux : 13 512,25 € HT
- rénovation énergétique ALAE + restauration scolaire école maternelle du Trépadé - montant prévisionnel des travaux : 41 186,33 € HT

Le montant total des travaux s'élève à 167 904,68 € HT. Le Muretain Agglo subventionnerait à hauteur de 10 % sur chaque opération, excepté pour le dernier dossier, pour lequel il subventionnerait à hauteur de 30 %.

Ce dossier a été étudié par la commission des finances du 15 octobre 2018.

Il est proposé un vote par opération, comme cela a été précisé dans la convocation du Conseil Municipal.

Mme le Maire : à moins que vous ne soyez d'accord sur l'ensemble, auquel cas nous votons en une seule fois.

M. Mailhé : le Muretain Agglo subventionnerait à hauteur de 30 % les frais engagés. Pourquoi les trois premiers points c'est 10 % et le quatrième 30 % ?

Mme le Maire : cela dépend du type des travaux. Ceux qui génèrent des économies sur les bâtiments qu'exploite le Muretain Agglo sont bien subventionnés. En l'occurrence, il s'agit de la restauration scolaire et de l'ALAE, ce dernier étant une compétence du Muretain Agglo.

M. Mailhé : et le Centre de Loisirs ?

Mme le Maire : également.

M. Mailhé : ce serait à hauteur de 30 %.

Mme le Maire : pour la rénovation énergétique, le Muretain Agglo applique classiquement 30 %.

M. Mailhé : je pense que nous pourrions leur adresser une demande, le leur dire.

Mme le Maire : il ne nous appartient pas de lui dire "c'est tant de pourcentage" ; nous attendons sa réponse. Je vous rassure, nous lui rappelons la nécessité de soutenir la commune le mieux possible lorsque nous estimons qu'elle ne l'est pas suffisamment. Les critères sont établis pour l'ensemble des communes, ce n'est pas 10 % pour la toiture de l'église de Fonsorbes ...

M. Mailhé : ... non, je posais juste la question pourquoi 30 % sur l'un et 10 % sur l'autre alors qu'il s'agit aussi du Muretain Agglo ...

Mme le Maire : ... parce que nous sommes sur de l'intérêt communautaire, que le Muretain Agglo y voit son intérêt. Si nous dépensons moins de fluides, cela lui coûte moins cher en fonctionnement ... Pour le désembouage aussi, à voir.

M. Pilet : nous avons eu ces questions et ce débat en commission des finances.

Mme le Maire : nous nous avançons sur les pourcentages sans avoir aucune certitude sur le résultat. Il est clair qu'il y a une enveloppe pour les fonds de concours, nous sommes nombreux à les demander, et nous en demandons tous, il adapte les pourcentages en fonction de l'enveloppe globale.

M. Lorrain : si toutes les communes les demandent, il n'est donc pas sûr qu'il subventionne à 30 % suivant l'enveloppe ?

Mme le Maire : non, ce n'est pas dit, ce sera en fonction de ce que les autres communes auront sollicité.

M. Mailhé : si je comprends bien, c'est nous qui nous avançons sur les pourcentages ?

Mme le Maire : oui, mais j'espère que ce sera de cet ordre-là, mais il n'y a pas de certitude. Classiquement, c'est ce qu'il se passe : sur tout ce qui permet de faire des économies au Muretain Agglo, sa participation est plus élevée. Le votons-nous globalement ? *Il est accepté de le voter globalement.*

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de fonds de concours auprès du Muretain Agglo pour les opérations ci-dessus détaillées.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

13 - GARANTIE D'EMPRUNT SOLLICITÉE PAR LE GROUPE DES CHALETES POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 22 LOGEMENTS SITUÉS A LA RÉSIDENCE HOURNES (délibération n° 2018-173)

Mme De Coux : la commune a été sollicitée par le groupe des Chalets pour une garantie d'emprunt dans le cadre de l'acquisition en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de vingt-deux logements (19 PLUS et 3 PLAI-R) à la résidence Hournes, à savoir :

Prêts relatifs au foncier

- PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) : le montant à garantir est de 55 921,50 €, soit à hauteur de 50 % du montant total (111 843,00 €)
- PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) : le montant à garantir est de 469 797,00 €, soit à hauteur de 50 % du montant total (939 594,00 €)

Prêts relatifs aux travaux

- PLAI : le montant à garantir est de 92 241,00 €, soit à hauteur de 50 % du montant total (184 482,00 €)
- PLUS : le montant à garantir est de 719 176,50 €, soit à hauteur de 50 % du montant total (1 438 353,00 €)

Le Muretain Agglo a acté de garantir ces emprunts pour ce même montant, soit à hauteur de 50 % du montant total de l'opération, par délibération du 26 juin 2018.

Ce dossier a été étudié par la commission des finances du 25 juin 2018.

Il est proposé d'accepter que la commune se porte caution des emprunts contractés par le groupe des Chalets. Ce dernier a sollicité une autre garantie d'emprunt pour cette même résidence, pour 1 logement. Cependant, ce dossier sera présenté lorsque le Muretain Agglo aura délibéré.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : pas une question, mais une remarque ou une attention. Sur le fait de garantir l'emprunt, il n'y a pas de problème. Par contre, une réserve sur la société les Chalets. Il me semble avoir entendu parler d'une expérience assez compliquée avec le lotissement les 13 Vents, que vous n'étiez pas attachés à ce que cette société fasse un projet sur le territoire, je suis surpris de voir qu'il y en a un. Aussi, je demande la plus grande vigilance au vu du rendu : il y a toujours des problèmes d'humidité dans certains endroits, d'infiltrations d'eau, ce n'est toujours pas réglé. J'espère que là il y aura une pression très forte qui sera mise sur cet organisme afin qu'il fournisse des logements qui respectent toutes les normes et qui soient en état. De plus, pour le lotissement les 13 Vents, il devait y avoir des aires de jeux, elles n'y sont pas.

Mme le Maire : nous regarderons le cahier des charges. Mais effectivement ...

M. Pilet : ... sur ce qui nous avait été présenté, il devait y avoir des aires de jeux, notamment au centre, ce sont des maisons, et un bassin de rétention. Je l'avais déjà signalé ...

Mme le Maire : ... d'accord. Je vous rappelle, M. Pilet, que les permis de construire et d'aménager ont été votés lors de la précédente municipalité. Nous regarderons le cahier des charges, ce qu'il a imposé sur les aménagements auxquels vous faites référence.

M. Pilet : je l'avais déjà signalé. Sur les plans qui nous avaient été présentés ici, c'était très clair : sur deux endroits, il devait y avoir des aires de jeux ... Mais, c'est surtout pour le reste, pour les personnes qui ont de l'humidité, que ce soit au niveau du sol ou par les toitures parce qu'il y a des fuites ...

Mme le Maire : ... sachant que, nous avons une prise sur tout ce qui concerne la voirie, l'aménagement, les espaces verts, et autres, mais aujourd'hui nous ne les avons pas intégrés dans la voirie communale. En l'occurrence, nous pouvons émettre des remarques, demander certaines choses. Pour les problématiques liées aux logements, parlez-vous des collectifs ou des petites maisons ?

M. Pilet : M. Marin connaît les problèmes puisque je sais qu'il est intervenu, il a adressé des courriers à la société des Chalets ; c'est autant sur les petits collectifs que sur les maisons individuelles. Ce sont des problèmes d'infiltrations d'eau, sur différents endroits du lotissement.

Mme le Maire : d'accord.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver que la commune se porte caution des emprunts contractés par le groupe des Chalets pour l'acquisition en VEFA de 22 logements situés résidence Hournes.

VOTE	
Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

14 - GARANTIE D'EMPRUNT SOLLICITÉE PAR LA SA ALTÉAL POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 7 LOGEMENTS SITUÉS RÉSIDENCE CARIGNAN SISE 9 CHEMIN DE CACHAC (délibération n° 2018-174)

Mme De Coux : la commune a été sollicitée par la SA ALTÉAL (anciennement Colomiers Habitat) pour garantir les emprunts dans le cadre de l'acquisition en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de cinq logements PLUS et de deux logements PLAI situés résidence Carignan sise 9 chemin Cachac, à savoir :

Prêts relatifs à la charge foncière

- PLAI Foncier : le montant à garantir est de 28 500,00 €, soit à hauteur de 50 % du montant total (57 000,00 €)
- PLUS Foncier : le montant à garantir est de 85 000,00 €, soit à hauteur de 50 % du montant total (170 000,00 €)

Prêts relatifs à la construction

- PLAI : le montant à garantir est de 59 500,00 €, soit à hauteur de 50 % du montant total (119 000,00 €)
- PLUS : le montant à garantir est de 140 000,00 €, soit à hauteur de 50 % du montant total (280 000,00 €)

Le Muretain Agglo a acté de garantir ces emprunts pour ce même montant, soit à hauteur de 50 % du montant total de l'opération, par délibération du 24 avril 2018.

Ce dossier a été étudié par la commission des finances du 3 septembre 2018.

Il est proposé d'accepter que la commune se porte caution des emprunts contractés par la SA ALTÉAL. Cette dernière a sollicité une autre garantie d'emprunt pour cette même résidence, pour trois logements. Cependant, ce dossier sera présenté lorsque le Muretain Agglo aura délibéré.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver que la commune se porte caution des emprunts contractés par la SA ALTÉAL pour l'acquisition en VEFA de 7 logements situés résidence Carignan, 9 chemin de Cachac.

VOITE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

15 - ALTÉAL - ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT (délibération n° 2018-175)

Mme De Coux : la SA ALTEAL a sollicité la commune pour un allongement de la durée d'une garantie d'emprunt, en précisant que la loi Finances 2018 a fortement impacté les ressources des bailleurs sociaux. De ce fait, la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts) a proposé à ces derniers un allongement de la dette relative aux programmes en exploitation, plus en phase avec leur durée résiduelle.

Ainsi, la société ALTÉAL sollicite la commune pour un allongement de durée d'une garantie d'emprunt, soit dix ans, en lien avec l'avenant émis par la Banque des Territoires issu de la proposition.

Sortie de Mme GOSSELIN Corinne à 20 h 34

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

Cette garantie d'emprunt concerne le dossier suivant :

Prêt Locatif Aidé pour la construction de 55 logements "le Village" :

- Montant garanti : 777 489,99 € (5 100 000,00 frs, délibération du 28/08/95), représentant 30 % de l'emprunt d'un montant de 2 591 633,31 € (17 000 000 frs), soit les 3 lignes de prêts suivantes :
 - n° 0465540 pour 1 280 571,75 €
 - n° 0465539 pour 243 918,43 €
 - n° 0469506 pour 1 067 143,13 €
- Durée/échéance initiales de la garantie : 32 ans/2029
- CRD (Capital Restant Dû) au 29/08/18 par la société ALTÉAL : 1 086 534,96 € :
 - n° 0465540 pour 597 365,68 €
 - n° 0465539 - ligne de prêt clôturée
 - n° 0469506 pour 489 169,28 €
- Montant restant à garantir par la commune (30 % du CRD) : nous pouvons rappeler qu'à l'époque le Département garantissait à hauteur de 70 %, et la commune à 30 % : 325 960,48 € :
 - n° 0465540 pour 179 209,70 €
 - n° 0469506 pour 146 750,78 €
- Durée/échéance réaménagées de la garantie : 42 ans/ 2039

Il est proposé d'approuver l'allongement de la durée de la garantie d'emprunt accordée à la société ALTÉAL, soit jusqu'en 2039 (soit 10 années d'allongement), pour un montant total restant à garantir de 325 960,48 €. Ce dossier a été étudié par la commission des finances du 15 octobre 2018.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'allongement de la durée de la garantie d'emprunt accordée à la société ALTÉAL, soit jusqu'en 2039, pour un montant total restant à garantir de 325 960,48 €.

VOITE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Gosselin)

16 - PROMOLOGIS - ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE DEUX GARANTIES D'EMPRUNT (délibération n° 2018-176)

Mme De Coux : la société Promologis a également sollicité la commune pour un allongement de la durée d'une garantie d'emprunt pour les mêmes raisons.

La Banque des Territoires a proposé à cette dernière un allongement de la dette relative aux programmes en exploitation, plus en phase avec leur durée résiduelle.

Ainsi, la société Promologis sollicite la commune pour un allongement de durée de deux garanties d'emprunt, soit dix ans, en lien avec l'avenant émis par la Banque des Territoires issu de la proposition.

Ces garanties d'emprunt concernent les deux dossiers suivants :

Prêts PLUS et PLUS Foncier pour la construction de 44 logements lieu-dit Cantelauze :

- Montant garanti : 982 019,40 € (par délibération du 19/09/06), représentant 30 % de l'emprunt d'un montant de 3 273 398 €
- Durée/échéance initiales de la garantie : 40 ans/2047
- CRD (Capital Restant Dû) au 01/09/18 par la société PROMOLOGIS : 2 686 347,15 €
- Montant restant à garantir par la commune : 805 904,14 € (30 % du CRD)
- Durée/échéance réaménagées de la garantie : 50 ans/2057

Prêts PLS et PLS Foncier pour la construction de 20 logements chemin des Carrellasses :

- Montant garanti : 166 349,25 € (par avenant de réaménagement de 2017 suite à la garantie accordée par délibération du 29/04/08), représentant 30 % de l'emprunt d'un montant de 554 497,49 €
- Durée/échéance initiales de la garantie : 30 ans/2039
- CRD (Capital Restant Dû) au 01/10/18 par la société PROMOLOGIS : 523 616,84 €
- Montant restant à garantir par la commune : 157 085,05 € (30 % du CRD)
- Durée/échéance réaménagées de la garantie : 40 ans/2049

Il est proposé d'approuver l'allongement de la durée des garanties d'emprunt accordées à la société PROMOLOGIS, soit jusqu'en 2049 et 2057 (soit 10 années d'allongement), pour un montant total restant à garantir de 962 989,19 €.

Ce dossier a été étudié par la commission des finances du 15 octobre 2018.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'allongement de la durée des garanties d'emprunt accordées à la société Promologis, soit jusqu'en 2049 et 2057, pour un montant total restant à garantir de 962 989,19 €.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Gosselin)

17 - SUBVENTION DE PROJET POUR L'ASSOCIATION LES PETITS LES ARTS (délibération n° 2018-177)

M. Chouard : l'association "les Petits Les Arts" a déposé une demande de subvention de projet concernant l'éveil littéraire avec spectacle de marionnettes. Je précise que ce spectacle sera également joué à la médiathèque.

Elle sollicite une subvention d'un montant de 300,00 €. Le coût total du projet est de 500,00 €.

Le dossier de demande de subvention était annexé à la convocation.

Ce dossier a été étudié par la commission des finances du 15 octobre 2018.

Juste pour rappel : cette association représente aujourd'hui 170 familles adhérentes, dont 75 % de Fonsorbais.

Retour de Mme GOSSELIN Corinne à 20 h 40

Mme le Maire : cette association participe régulièrement aux animations proposées par la commune, nous la voyons notamment très présente au carnaval. C'est une association extrêmement dynamique. Avez-vous des remarques ?

M. Séverac : je m'abstiendrai, comme ma famille est adhérente à cette association.

Mme le Maire : si nous en sommes-là, nous sommes nombreux à ne pas participer à un certain nombre de votes puisque nous tous sommes plus ou moins adhérents à des associations sur la commune, et heureusement.

M. Pilet : je suis content que nous reconnaissons le travail de cette association, je fais référence aux débats que nous avons eus avant, lorsqu'elle avait demandé les premières subventions. Je suis donc très content.

M. Chouard : il s'agit en effet d'une subvention de projet, tout à fait.

M. Pilet : elle travaille sur la commune.

Mme le Maire : nous sommes bien d'accord.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de projet d'un montant de 300,00 € à l'association "les Petits Les Arts".

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	1 (M. Séverac)
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Gosselin)

18 - MARCHÉ DE SERVICE - ASSURANCES 2019-2022 (délibération n° 2018-178)

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

Mme le Maire : un appel d'offres ouvert a été lancé le 27 juillet 2018 concernant le marché de services relatif aux assurances pour la période de 2019 à 2022. Sept offres ont été réceptionnées. L'assistant à maîtrise d'ouvrage a examiné les offres et a présenté son rapport d'analyse à la Commission d'Appel d'Offres le 8 octobre 2018. Les membres de cette commission ont procédé au choix des entreprises :

- lot 1 - assurance des dommages aux biens et des risques annexes : MAIF - formule de base et prestation supplémentaire n° 1, dispositions diverses pour un montant de 12 028,23 € TTC.
La MAIF était de loin la moins disante. Nous étions d'ailleurs très étonnés des différences constatées. Il nous a été expliqué que la MAIF souhaitait dorénavant se positionner comme assureur de la fonction publique. Donc, d'une certaine manière, elle "casse" les prix pour entrer sur le marché. Donc, nous prenons, en espérant que les prix resteront bas longtemps.
- lot 2 - assurance des responsabilités et des risques annexes : SMACL - formule de base pour un montant de 8 135,12 € TTC
- lot 3 - assurance des véhicules et des risques annexes : SMACL - formule alternative et les 2 prestations supplémentaires éventuelles (auto-collaborateurs, bris de machine) pour un montant de 10 667,07 € TTC
- lot 4 - assurance de la protection juridique de la collectivité et assurance de la protection fonctionnelle des agents et des Élus : SMACL - formule de base pour un montant de 2 917,70 € TTC

Aussi, il est proposé d'autoriser la signature dudit marché.

Le procès-verbal de la réunion de la commission d'appel d'offres était annexé à la convocation du Conseil Municipal. Avez-vous des questions ?

M. Pilet : oui. Pourquoi a-t-il été fait appel, pour l'étude des différentes propositions, à un auditeur extérieur ? Ce ne pouvait pas être fait en interne, par les services juridiques ?

Mme le Maire : c'est la deuxième fois que nous faisons appel à un cabinet extérieur car les compétences sont avérées, nous sommes surs de ce que nous faisons.

M. Pilet : je pense au comité des sages qui avait fait une étude sur la mutuelle. Ils ont montré qu'ils avaient des compétences, ils auraient peut-être pu participer.

Mme le Maire : nous sommes sur une autre dimension. Il faut tout de même avoir une connaissance parfaite des risques, des assurances ...

M. Pilet : ... des assurances des véhicules, des dommages aux biens ... du coup, le prix de l'auditeur ?

La Directrice Générale des Services : je n'ai pas le montant.

M. Marin : le prix d'un audit importe peu puisqu'ils nous font faire des économies substantielles. Ensuite, nous le payons. Mais le delta est très largement positif pour nous.

Mme le Maire : nous vous le communiquerons, M. Pilet.

M. Pilet : c'est pour savoir si c'est vraiment intéressant.

M. Marin : nous, nous le savons.

M. Pilet : oui, mais moi je ne le sais pas, et je pense que cela intéresse tous les Elus.

Mme le Maire : M. Pilet, il n'y a pas de souci, nous vous communiquerons le chiffre. Mais nous avons de temps en temps besoin d'avoir des appuis techniques sur des marchés, et en l'occurrence ...

M. Pilet : ... je pense que c'est une réalité, c'est important. Pour les assurances, les assurances des véhicules, nous sommes tous, en tant que citoyens, à venir comparer le prix des assurances et autres. Il me semble qu'il y a un service juridique au sein de la municipalité, avec des agents qui ont des formations. Je pense que ce sont des choses qu'ils peuvent arriver à traiter, ou alors je vais m'inquiéter. Nous avons aussi un comité des sages qui a montré sa compétence. Je m'alertais sur cela, je pense que tout argent que nous pouvons économiser et placer ailleurs est de l'argent intéressant pour la commune.

Sortie de M. RIVIER Pascal à 20 h 45

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

Mme le Maire : nous n'avons pas de doute là-dessus. Mais c'est aussi parce que nous souhaitons économiser de l'argent que parfois nous faisons appel à des professionnels.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature du marché de service des assurances pour la période 2019-2022.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	2 (M. Rivier et sa procuration -M. Brousse-)

19 - AVENANT N° 8 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION A PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE POUR L'INSTALLATION D'UN GÉNIE CLIMATIQUE (délibération n° 2018-179)

Mme le Maire : le marché d'exploitation à performance énergétique pour l'installation d'un génie climatique a été attribué à l'entreprise COFÉLY par délibération du 22 novembre 2010, pour la période 2011-2018.

Cependant, le contrat prenant fin au 31 décembre 2018, il conviendrait de le proroger de six mois, à savoir jusqu'au 30 juin 2019, afin de couvrir l'intégralité de la période de chauffe 2018-2019.

Cet avenant a pour objet :

- la prolongation du contrat de base et de ses avenants successifs
- la prolongation du mode de facturation qui reste inchangé
- de préciser que le poste P3 -investissements- n'intègre que le gros entretien des matériels sur la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, les renouvellements et investissements n'ayant été calculés que sur la période de base de 8 ans.

Il est donc proposé d'approuver la signature de l'avenant n° 8 au dit marché.

Ce dossier a été examiné par la commission d'appel d'offres du 8 octobre 2018.

Le rapport de présentation et l'avenant étaient annexés à la convocation du Conseil Municipal.

Cela nous donnera le temps de travailler sur le sujet, notamment avec l'aide technique de M. Macaigne qui connaît parfaitement bien le sujet puisqu'il a travaillé sur ces problématiques de fluides au sein du Conseil Général de l'Eure.

M. Pilet : nous l'avons travaillé au préalable, il y avait beaucoup de questions, nous nous interrogeons ...

Mme le Maire : ... sur le marché Cofély...

M. Pilet : ... voilà, sur le marché ...

Mme le Maire : ... qui courait jusqu'en 2018. Nous avons du mal à imaginer que nous retravaillions un marché juste pour quelques mois de chauffe. Nous allons donc au terme de cette période-là.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature de l'avenant n° 8 au marché d'exploitation à performance énergétique pour l'installation d'un génie climatique avec l'entreprise COFÉLY.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	2 (M. Brousse -procuration- et M. Rivier)

20 - GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE MURETAIN AGGLO - MARCHÉ POUR LE NETTOYAGE DES VITRES (délibération n° 2018-180)

Retour de M. RIVIER Pascal à 20 h 47

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

Mme le Maire : donc, autant que faire se peut, chaque fois que nous en avons l'opportunité, nous allons sur un groupement de commandes. En l'occurrence, il s'agit du nettoyage des vitres ; pas celles à hauteur d'un agent, mais celles pour lesquelles il est nécessaire d'utiliser du matériel spécifique, dont le travail en hauteur représente des risques pour les agents.

Mme Bobo, du groupe Majoritaire : excusez-moi. Avons-nous déjà fait appel à des sociétés ?

Mme le Maire : oui, ce n'est pas la première fois. En Mairie, une société est intervenue pour les fenêtres de cette salle, pour le gymnase. Là, l'intérêt est le groupement de commandes.

M. Mailhé : lorsqu'il a été fait appel à ces personnes-là, était-ce dans le cadre d'un marché public ? Ou c'était juste par bons d'engagement ?

Mme le Maire : probablement pas par marché public, les montants ne le justifiaient pas.

M. Mailhé : oui, parce que si nous allons sur un groupement de commandes, si nous avons eu un marché public ...

Mme le Maire : l'intérêt est d'aller vers un groupement de commandes. Il est bien évident que si nous sommes nombreux à faire nettoyer les vitres en hauteur, cela nous coûtera moins cher. En l'occurrence, le marché se crée. Nous vous proposons donc d'y adhérer.

M. Pilet : est-ce que ce marché public amène une obligation de prendre les personnes retenues ? Ou avons-nous le choix ?

Mme le Maire : nous avons le choix. Ce n'est pas parce que nous adhérons à un groupement de commandes que nous avons l'obligation de passer par eux.

M. Pilet : juste à titre indicatif, avons-nous une idée du budget que cela représenterait à peu près pour la commune ?

Mme le Maire : nous le regarderons par rapport à ce qui s'est pratiqué les années précédentes. Nous pouvons tout à fait vous répondre là-dessus.

S'adressant à la Directrice Générale des Services : ce sera également une réponse à apporter à M. Pilet et à l'ensemble du Conseil Municipal. Merci.

M. Pilet : merci.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes avec le Muretain Agglo pour le marché relatif au nettoyage des vitres.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : il y en a qui sont plus curieux que d'autres. Vous êtes très curieux, mais vous avez raison de l'être, M. Pilet ... oui, absolument, il n'y a aucun souci.

M. Pilet : vous notez que c'est souvent sur le budget.

Mme le Maire : oui, mais les questions que vous posez sont légitimes. Il est donc tout à fait normal que nous vous répondions, et nous le faisons avec plaisir, il n'y a pas de souci. Cela permet aussi de nous éclairer à tous parfois.

21 - ACQUISITION DE PARCELLES CONCERNANT L'AIRE DE JEUX CACHAC (délibération n° 2018-181)

Mme le Maire : la société Éclisse Promotion, sise 154b allée de Barcelone - 31000 Toulouse, a réalisé une aire de jeux dans le cadre de l'aménagement de la résidence Carignan sise chemin Cachac.

Arrivée de Mme VOISIN Geneviève à 20 h 50

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition des parcelles indiquées ci-dessous qui représentent l'aire de jeux réalisée :

- parcelle cadastrée BL n° 453 d'une superficie de 67 m²
 - parcelle cadastrée BL n° 500 d'une superficie de 178 m²
- Soit un total de 245 m²

Cette acquisition est proposée à l'euro symbolique, les frais notariés seront à la charge de la Mairie.
Le plan était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Je crois que pour cette aire de jeux de Cachac, nous devons remercier tout particulièrement Mme Vitet qui a fait un travail de "harcèlement", nous pouvons le dire ainsi, auprès de la société Éclisse Promotion, mais également auprès de l'aménageur de Cachac, pour obtenir ce qu'elle souhaitait en terme d'aménagement. Cela a été un travail de très longue haleine, nous en avons très souvent entendu parler ; ils ne sont pas près d'oublier son nom et son adresse mail. Je vous invite à aller voir ce qui a été réalisé, notamment autour du pin.

Mme Vitet, Conseillère déléguée au développement durable : il y a un très beau pin parasol sur cette aire de jeux ; l'idée était évidemment de le conserver, mais également de limiter les accidents par rapport aux enfants et aux personnes qui pouvaient se déplacer, et aussi limiter le travail des agents des espaces verts par rapport à l'entretien de cet espace. J'avais donc demandé un platelage. Ce système de planches et de parquet autour du pin sert aussi de lieu de convivialité. La société avait livré les jeux, mais ne voulait pas réaliser ce platelage. Tant que ce platelage n'était pas réalisé, nous ne lâchions pas ; elle a donc fini par le réaliser. Cette aire de jeux comprend un agrès fitness, des jeux pour les tout-petits. Ce lieu est situé à l'ombre, au milieu de la résidence, qui permet, sous le pin parasol, d'avoir des moments de partage et de convivialité.

Mme le Maire : merci pour ton opiniâtreté.

M. Pilet : j'allais demander qui avait réalisé cet aménagement car il est effectivement réussi ; je trouve très bien ce qui a été fait autour du pin. Je voulais savoir qui l'avait financé, normalement c'est la société.

Mme le Maire : oui, cela faisait partie du cahier des charges.

M. Pilet : il n'y aura donc plus qu'à retirer le panneau placé sur le pin "propriété privée, défense d'entrer".

Mme le Maire : nous le ferons enlever par les services techniques.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition des parcelles ci-dessus définies représentant l'aire de jeux située résidence Carignan, chemin de Cachac.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

22 - MODIFICATION DU PRIX DE VENTE AUX ENCHÈRES DE DEUX VÉHICULES (délibérations n° 2018-182 et 2018-183)

Mme le Maire : par délibération du 3 juillet 2017, nous avons acté la vente de trois véhicules par enchères, dont le véhicule Berline Peugeot 306 break non roulant. Ce véhicule, n'ayant pu être vendu au prix prévu, soit 700,00 €, le Conseil Municipal avait approuvé, par délibération du 18 décembre 2017, de le vendre au prix de 347,29 €. Cependant, l'acquéreur potentiel n'a pas donné suite à cette acquisition. Aussi, n'ayant eu aucune autre proposition pour ce prix-là, une proposition a été faite à 210,00 €. Il est donc proposé de le vendre pour ce montant.

De plus, nous avons également approuvé, par délibération du 9 octobre 2017, la vente de trois autres véhicules par enchères. Cependant, l'un d'entre eux, la berline Citroën Picasso, n'a pu être vendu au prix prévu de 3 200,00 €. Aussi, une proposition a été faite à 2 000,00 €. Il est donc proposé de vendre le dit véhicule pour ce montant.

Ce dossier a été examiné par la commission finances du 15 octobre 2018.

Ce point doit faire l'objet de deux délibérations, donc de deux votes pour respecter les délibérations initiales.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la vente du véhicule Berline Peugeot 306 break non roulant au prix de 210,00 €.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

et d'approuver la vente du véhicule Berline Citroën Picasso au prix de 2 000,00 €.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Mailhé : n'avions-nous pas mis en vente la navette ?

Mme le Maire : si, elle a été vendue, me semble-t-il pour 6 000 €, à l'EHPAD Maréchal Leclerc.

M. Mailhé : d'accord.

Mme le Maire : nous attendons avec impatience la livraison du véhicule 9 places, avec encarts publicitaires, qui devait avoir lieu en septembre ; nous sommes mi octobre, et nous ne l'avons toujours pas reçu.

La Directrice Générale des Services : la société avait annoncé pour cette semaine.

Mme le Maire : cette semaine, voilà.

23 - CRÉATION DE CONTRATS D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (délibération n° 2018-184)

M. Lascret, Conseiller délégué au secteur "ressources humaines-dialogue social" : tous les dossiers ont été examinés par la commission du personnel des 17 septembre et 8 octobre 2018, par le Comité Technique des 27 septembre et 18 octobre 2018.

Il est proposé de créer les postes suivants :

Service Comptabilité

Un agent non titulaire est actuellement en remplacement d'un agent titulaire absent pour maladie. L'agent titulaire ayant demandé une mise en congé de longue durée, dans l'attente de cette décision, et afin de permettre à l'agent remplaçant de s'organiser, il est proposé de positionner cet agent sur un contrat d'accroissement temporaire d'activité, et donc de créer :

- 1 poste d'Adjoint administratif à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} novembre 2018, pour une durée de 9 mois

Service entretien

Pour rappel, des contrats de prestations de service avaient été signés avec Entraide et Partage, d'une part, et la société Gimn's, d'autre part, pour l'entretien des locaux de la maternelle du Trépadé et de certains bâtiments communaux. Ce contrat avec la société Gimn's n'était pas satisfaisant.

Deux contrats d'accroissement temporaire d'activité, qui reprenaient les heures sur la maternelle du Trépadé, le complexe sportif des Boulbènes, les salles de Bidot et la salle du Trépadé, avaient été créés. Le gymnase de Cantelauze continue à être sous-traité.

Un agent, de retour après une absence pour accident de travail, change d'affectation. Les heures effectuées le soir sur l'école du Trépadé ont donc été affectées à l'agent contractuel présent et, pour ce faire, il est nécessaire d'augmenter son temps de travail.

Il est donc proposé de renouveler ces contrats, et donc de créer :

- 1 contrat d'accroissement temporaire d'activité à 26/35^{ème} à compter du 1^{er} décembre 2018
- 1 contrat d'accroissement temporaire d'activité à 32/35^{ème} à compter du 1^{er} décembre 2018

Suite au départ à la retraite d'un agent, le poste avait été pourvu par un agent contractuel. Ce contrat arrivant à son terme, il est proposé de le renouveler, et donc de créer :

- 1 contrat d'accroissement d'activité à 28/35^{ème} à compter du 1^{er} novembre 2018 pour une durée de 6 mois

Un agent titulaire ayant été affecté sur un autre site, en binôme avec un agent travaillant seul jusqu'à présent, il est nécessaire de recruter un agent non titulaire sur les heures effectuées sur le site du Trépadé. Il est donc proposé de créer :

- 1 contrat d'accroissement temporaire d'activité à 13/35^{ème} à compter du 1^{er} novembre 2018 pour une durée de 6 mois

M. Mailhé : j'ai une question sur le contrat 28/35^{ème} sur une durée de 6 mois, pour le remplacement d'un agent parti à la retraite : il revient dans 6 mois ?

Mme le Maire : non, il ne reviendra pas. Mais, dans 6 mois, nous renouvelerons le contrat. Puis, si nous l'estimons justifié, nous pourrions peut-être stagiariiser cet agent.

M. Mailhé : ce qui me gêne un peu, c'est que nous allons, dans un point suivant, voter une stagiariisation d'un poste d'Adjoint administratif 35/35^{ème} alors que l'agent concerné n'est là que depuis avril 2018. Quelle est la différence ?

Mme le Maire : oui. L'un a peut-être fait ses preuves, mais pas l'autre. Mais peut-être que M. Baë pourra vous expliquer les raisons pour lesquelles le choix a été fait de stagiariiser un agent au bout de 6 mois.

M. Baë, Adjoint délégué aux services techniques : nous parlons d'une secrétaire, qui est la troisième contractuelle aux services techniques, avec qui j'ai eu l'occasion de travailler. Je me suis forgé ma propre opinion en travaillant avec elle, je vous invite à aller la rencontrer. J'ai été très méfiant dès le départ en contrôlant régulièrement le travail qu'elle produisait, notamment au niveau de la création des fiches. Force est de constater que, même en signalant ce que je pensais être des erreurs, elle m'a rapidement montré que c'était moi qui étais dans l'erreur. C'est une personne très précise, je n'ai absolument rien trouvé, au niveau de son activité professionnelle, à lui reprocher. Au niveau de son comportement, elle est bien au-dessus de ce que nous avons pu rencontrer jusqu'à présent. Il est vrai que cela peut paraître tôt, mais j'ai la crainte que, potentiellement, elle ne reste pas. Lorsque je vois ce qu'elle apporte aujourd'hui aux services techniques, je pense que nous prenons très peu de risques en proposant cette stagiairisation. Je suis quelqu'un de très prudent au niveau des embauches, si j'avais le moindre doute je n'aurais absolument pas pris cette décision. Vraiment, je suis absolument convaincu. Après, nous pouvons en débattre, proposer de reporter, de la faire patienter davantage, mais personnellement je pense que ce n'est pas la peine.

M. Mailhé : non, au contraire, je ne souhaite pas la faire patienter davantage. Tu as été présent quelques temps aux services techniques, tu as pu juger de son travail, et c'est bien, mais est-ce que quelqu'un a pu juger du travail de l'agent que nous ne voulons prolonger que de 6 mois ? Est-ce qu'un Elu a pu se faire un avis sur son travail et dire "nous allons voter 6 mois de plus" ?

Mme le Maire : non. Pour le service entretien, c'est compliqué pour les Elus car les agents interviennent sur plusieurs sites. M. Baë a été extrêmement présent aux services techniques du fait de l'absence d'un Directeur, il a fait office de Directeur des Services Techniques depuis plus de 6 mois. Il a donc travaillé en collaboration très étroite avec l'agent dont il est question. Ce n'est pas le cas pour les personnels du service entretien, même si les Elus concernés, que ce soit M. Chouard sur les espaces sportifs ou Mme Lacoste sur les écoles, connaissent les agents, pour autant il est difficile pour les Elus de porter un jugement sur ces agents-là. Les jugements sont portés par les responsables de services ou par les chefs d'équipes. Pour ces personnels-là, il est difficile pour les Elus de se prononcer, voire totalement impossible.

M. Mailhé : peut-être que s'il y avait eu un Elu, nous aurions validé directement la stagiairisation.

Mme le Maire : pour pouvoir juger du travail des personnes, il faut passer du temps avec elles. M. Baë a passé beaucoup de temps aux services techniques. Il a remplacé le Directeur des Services Techniques. La proximité n'a rien à voir. Regardez le nombre de Contrats à Durée Déterminée (CDD) que nous avons sur la commune par rapport au nombre d'agents, et regardez ce qu'il se passe dans les communes équivalentes et vous verrez que nous avons très peu de CDD sur Fonsorbes par rapport aux communes de même strate. Nous sommes donc dans la démarche, effectivement, lorsque c'est possible, lorsque le comportement des agents au travail est validé, d'embaucher. L'objectif n'est pas de laisser les personnes sur des travaux précaires avec des CDD qui s'éternisent. Le CDD de certains agents a duré fort longtemps parce que des chances nouvelles leur avaient été données avec des rappels à l'ordre de leur supérieur hiérarchique. Mais il est clair que notre volonté n'est pas de laisser les personnes dans la précarité. Vous n'étiez pas là, mais regardez ce que nous avons fait depuis le début du mandat par rapport à l'augmentation du temps de travail des personnels du service entretien, c'est significatif. La volonté politique a été très clairement marquée par rapport à cela.

M. Mailhé : j'ai ma réponse. C'était tout simplement de savoir pourquoi nous faisons 6 mois pour l'un, et une stagiairisation pour l'autre, et de pouvoir comparer ce qui était comparable.

Mme le Maire : je vous explique quels sont les choix politiques posés.

M. Gaubert : personnellement, j'aborderais ce thème de façon un peu différente. Par rapport à l'agent, je n'ai pas de jugement à apporter. J'entends bien que vous tenez absolument à pérenniser la présence de cet agent au sein de la collectivité. Néanmoins, je pars du principe qu'avant un an, nous ne pouvons pas juger la qualité d'un agent. Sur l'organigramme, cet agent n'occupe pas un poste clé, il occupe un poste de secrétaire.

Mme le Maire : nous sommes d'accord.

M. Gaubert : comme je l'ai dit en Comité Technique, si cet agent est aujourd'hui nommé stagiaire, cette nomination fera jurisprudence. A savoir que demain, quelqu'un de la collectivité dira, au bout de 6 mois "un agent a été stagiairisé, pourquoi ne suis-je pas stagiairisé ?".

Mme le Maire : nous saurons expliquer pourquoi si la question nous est posée. Si l'agent n'est pas stagiairisé et qu'il le revendique, nous pourrions aussi lui expliquer que nous nous donnons le temps parce que nous n'avons pas de certitude. Nous sommes d'accord que le fait de stagiairiser ne signifie pas que cet agent est titulaire. Cela signifie que durant un an, nous regarderons comment cela se déroule, et celui qui dorénavant travaillera avec elle, en l'occurrence M. Macaigne, nous donnera, si jamais il y a des dysfonctionnements avérés justifiant le fait de ne pas la garder, les arguments nécessaires. Dans un an, nous argumenterons en lui disant "il y a eu telles erreurs, telles fautes, il n'y a donc aucune raison que nous vous titularisions". La stagiairisation sert également à cela.

M. Gaubert : oui, je suis d'accord avec vous. Nous en avons longuement débattu en Comité Technique. Vous vous avancez beaucoup par rapport à un agent, par rapport à tous les agents de la collectivité, même si la période de stagiairisation est une période probatoire impliquant beaucoup de précautions, je vois que votre opinion ne se fera que sur cette période de stagiairisation. Personnellement, j'estime que nous ne pouvons pas juger totalement de la capacité d'un agent à intégrer de façon définitive la collectivité avant un an. Cette personne deviendra fonctionnaire, elle sera là pour les 30 à 40 années à venir, je ne sais pas quel est son âge. Je le dis souvent : je pars du général au particulier, pas du particulier au général. Pour moi, cela fera jurisprudence, à quelque niveau que ce soit, et je suis même étonné que les représentants syndicaux au sein du Comité Technique ne se soient pas manifestés en ce sens, si ce n'est pour défendre le dossier d'un agent que vous dites défendable, mais nous n'allons pas revenir dessus. Je pars du principe qu'avant un an, nous ne savons pas ce que sera l'agent, ce qu'il sera en capacité d'apporter à la collectivité. Ma position reste et restera la même, notre vote sera fait en fonction de ce critère. Vous pourrez déployer tous les arguments que vous souhaitez, même si vous considérez que cet agent est exceptionnel, et aussi exceptionnel soit-il, vous vous donnez une marge de manœuvre pour l'apprécier, ou ne pas l'apprécier, durant un an, je n'ai rien contre elle, je ne la connais pas, je vous l'ai dit, je vous le redis, pour moi c'est une règle qui doit être intangible.

M. Baë : il est vrai que dans les entreprises privées, le choix d'une personne se fait parfois par un CDD ou par un contrat d'intérim, mais les périodes d'essai ne sont pas d'un an, c'est souvent de deux mois. Dans la précédente entreprise dans laquelle je travaillais, j'ai eu une période d'essai de deux mois. Les personnes qui m'ont recruté ont donc eu deux mois pour me juger. Certes, nous pouvons prendre des risques, je suis d'accord, mais, dans le cas présent, vraiment, je vous invite à aller rencontrer la personne en question.

Mme Bobo : j'ai une première question par rapport au paragraphe "service comptabilité" ...

Mme le Maire : ... oui, effectivement, nous sommes sur ce point-là ; la stagiairisation de l'agent administratif viendra après.

M. Lascret : oui, la conversation a dérivé sur le point n° 26, mais nous sommes toujours sur le point n° 23.

Mme le Maire : oui. Mme Bobo nous ramène sur le point n° 23, sur lequel nous allons voter.

Mme Bobo : je pense que je suis logique.

Mme le Maire : oui, c'est bien ce que je dis.

Mme Bobo : voilà, merci. Mais, je reprendrai aussi le point qu'ils ont abordé.

Donc, nous prenons quelqu'un en remplacement alors que nous ne savons pas si le congé de longue durée a été accepté ou pas pour l'agent en arrêt.

Mme le Maire : a priori, vu les informations que nous avons sur les problèmes de santé rencontrés par cet agent, nous n'avons pas de doute. De toute façon, elle n'a pas épuisé son droit à congé de longue maladie, elle n'est pas au terme des trois ans ; elle est arrêtée depuis un an et demi. Nous ne prenons donc pas de risque à prendre une personne durant 6 mois.

Mme Bobo : d'accord. Que cela ne fasse pas un double emploi.

Mme le Maire : non, malheureusement pour l'agent titulaire, ce ne sera pas le cas.

Mme Bobo : après, je ne remets pas en cause sa maladie.

Ensuite, je voulais justement revenir sur le point qui a été abordé par rapport au contrat. Personnellement, je suis du même avis par rapport à la période très courte pour juger la personne en question, surtout lorsque nous voyons que dans un autre service un agent a fait 6 ans. Je pense que si ce jeune agent avait eu la chance d'avoir été stagiairisé les 4 premiers mois, nous n'en serions pas là ...

Mme le Maire : ... nos prédécesseurs se seraient trompés ...

Mme Bobo : nous pouvons aussi bien nous tromper sur la personne actuelle, et que dans 6 ans nous en soyons mécontents. C'est ce que je veux dire : elle peut être très bien durant 4 mois, et ensuite dériver. N'importe qui peut avoir un problème dans son travail et ne pas rendre satisfaction ...

Mme le Maire : ... absolument, il n'y a pas de doute ...

Mme Bobo : ... là, c'est quand même dommageable. Nous disons oui pour 4 mois, et nous disons non pour 6 ans.

Mme le Maire : le risque que nous ne voulions pas prendre en fait, c'est celui qu'elle s'en aille, compte-tenu des expériences précédentes : deux agents ont occupé ce poste-là avec des CDD, comme vous l'a dit M. Baë précédemment, ces deux agents n'ont pas du tout donné satisfaction. En l'occurrence, M. Baë, tout particulièrement, et les directrices sont totalement satisfaits de cette personne.

M. Baë : il n'y a pas que moi, il est vrai que j'ai parlé pour moi, mais c'est une personne qui fait l'unanimité dans le service, que soit de son responsable direct ou de ses collègues. Nous avons eu tellement de problèmes avec les deux personnes précédentes. Là, vraiment, elle n'a généré aucun problème. Le seul risque que j'y vois, c'est de repartir avec une autre personne et retomber de nouveau dans une problématique de difficultés relationnelles avec ses collègues, de problèmes avec sa hiérarchie. Là, nous sommes tombés sur

une personne qui correspond en tout point à ce que nous attendons d'elle, et qui est d'une fiabilité absolument remarquable dans son travail. Il est vrai que ma crainte est qu'elle s'en aille, qu'on lui propose autre chose. Je pense que c'est une personne valable. Nous avons retenu entre cinq et sept personnes, parmi lesquelles c'est elle qui a été choisie ; elle n'a pas été choisie au hasard. Cela a déjà été un choix de la retenir, et aujourd'hui force est de constater qu'elle convient parfaitement.

M. Lorrain : c'est à M. Gaubert que je souhaiterais poser ma question, ou à M. Lalanne : quel est le risque de la jurisprudence sur ce cas-là ?

M. Lalanne : lorsqu'il existe des décisions reconnues sur le plan règlementaire, elles sont donc applicables. A défaut de décision reconnue sur le plan règlementaire, c'est la jurisprudence, l'autorité de décision qui s'applique ; le risque est là. Personnellement, je veux souligner ceci : j'entends beaucoup parler de personnes qui sont "jugées". J'avoue que ce terme me choque. Que les personnes soient appréciées, c'est une chose ; mais de quel droit les juge-t-on ? Ensuite, je voudrais ajouter que, quelle que soit la période choisie d'observation de l'agent, il faut qu'elle soit commune à tous les agents ; c'est 2 mois, c'est 4 mois, c'est 6 mois. Sinon, vous vous exposez à des contentieux dont vous ne ressortirez pas gagnants par la force des choses, parce que dans l'air du temps, c'est ainsi. C'est donc un risque que vous prenez.

Mme le Maire : d'accord.

M. Mailhé : je tiens à préciser que je ne suis pas contre la stagiairisation de l'agent des services techniques. Je fais largement confiance à M. Baë. C'est que la jurisprudence peut être dans l'autre sens : au bout de 6 mois de contrat, celui-ci est renouvelé de 6 mois, si la personne estime avoir très bien travaillé, elle va demander "pourquoi elle ?". Et cela risque de faire un peu désordre au final.

M. Lascret : je voudrais juste finir sur une note positive, justement par rapport à cet agent, car c'était le point d'origine : nous avons un avis positif de la hiérarchie, la Chef d'équipe, et c'est donc pour cette raison que la confiance est renouvelée pour 6 mois ; c'est tout de même aussi ce qu'il faut retenir. Si le déroulement de carrière de cet agent est normal, un jour ou l'autre viendra donc la stagiairisation. Nous n'avons pas eu une vision claire telle que l'a eue M. Baë avec une présence de l'Elu constante, mais nous avons tout de même des retours positifs, nous avons une personne engagée, motivée, avec qui cela se passe tout à fait bien. Si cela n'avait pas été le cas, nous n'aurions pas renouvelé.

M. Mailhé : il faut faire attention en disant cela. Cela signifie que l'avis d'un responsable est moins important que l'avis d'un Elu.

M. Lascret : non, je ne dis pas cela. Je dis que pour l'instant, nous avons des retours positifs.

M. Mailhé : c'est ce qu'il vient d'être dit.

M. Chouard : il n'y avait pas de responsable des services techniques durant 6 mois puisque Mme le Maire vous a expliqué tout à l'heure que c'est M. Baë qui a fait office, durant 6 mois, de "responsable".

M. Mailhé : je le sais très bien. Mais, je relève ce qu'il vient d'être dit ...

M. Lascret : ... non ...

M. Mailhé : ... c'est que l'avis d'un responsable est moins important que l'avis d'un Elu. Est-ce que si cela avait été un responsable aux services techniques qui dise que la personne a de la valeur, l'aurions-nous stagiairisé de suite ? ... Voilà, ma question est là. C'est ce que vient de dire M. Lascret, l'avis d'un responsable a moins de valeur que l'avis d'un Elu.

M. Lascret : non, vous déformez mes propos. Je vous ai simplement dit que nous avons eu un avis positif de la part des Chefs d'équipes pour renouveler le contrat, c'est pour cela que nous faisons un renouvellement de six mois. Je n'ai pas dit autre chose.

M. Mailhé : je maintiens ma position. C'est ce que vous venez de dire.

Mme le Maire : nous allons donc passer au vote pour ce qui a été présenté au début du débat sur ce point-là, à savoir pour le service comptabilité ...

M. Pilet : ... nous sommes toujours sur le point n° 23 ? Le débat était par rapport au point n° 23 ?

Mme le Maire : oui. Nous votons le point n° 23.

M. Lascret : oui, pour l'ensemble des contrats d'accroissement temporaire d'activité.

.... (intervention hors micro)

Mme le Maire : non, nous n'allons pas détailler. A moins que vous ne le souhaitiez ... non ? D'accord.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création des postes ci-dessus détaillés dans le cadre de Contrats d'Accroissement Temporaire d'Activité.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

24 - CRÉTION DE CONTRATS D'AGENTS VACATAIRES (délibération n° 2018-185)

M. Lascret : dans le cadre du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire), il est nécessaire de créer les postes suivants, sous forme de vacataires, sur une durée de 8 mois (de novembre 2018 à juin 2019) :

- 4 postes d'agents contractuels vacataires à hauteur de 195 heures chacun pour les écoles élémentaires et le collège

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création des postes ci-dessus détaillés dans le cadre de contrats d'agents vacataires.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

25 - CRÉATION DE CONTRATS D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF (délibération n° 2018-186)

M. Lascret : dans le cadre des activités du service jeunesse durant les vacances de Toussaint 2018, il est nécessaire de créer :

- 1 contrat d'engagement éducatif pour une durée de 8 jours travaillés, du 22 octobre au 3 novembre 2018, afin d'assurer l'accueil au CAJ
- 1 contrat d'engagement éducatif pour une durée de 8 jours travaillés, du 22 octobre au 3 novembre 2018, afin d'assurer l'accueil Préados

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création des contrats ci-dessus détaillés pour les activités du service jeunesse.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

26 - CRÉATIONS DE POSTES (délibérations n° 2018-187 et 2018-197)

M. Lascret : nous abordons donc le point n° 26 pour lequel vous avez déjà débattu. Vous aurez sûrement d'autres choses encore à dire.

Il est proposé de créer les postes suivants :

Services Techniques

Un agent, actuellement secrétaire aux services techniques, arrive au terme de son contrat (débuté le 25/04/2018). Vu la charge de travail et l'organisation qui a été mise en place sur le pôle support, et vu le rapport de fin de contrat établi par son responsable direct, il est proposé de nommer stagiaire cet agent au 1^{er} décembre 2018, et donc de créer :

- 1 poste d'Adjoint Administratif à 35/35^{ème} à compter du 19 octobre 2018

De plus, un agent en contrat depuis juin 2016, sur un poste d'agent du service espaces verts, arrive au terme de son contrat. Vu le rapport de son responsable direct, vu la charge de travail du service, il est proposé de nommer stagiaire cet agent au 1^{er} décembre 2018, et donc de créer :

- 1 poste d'Adjoint Technique à 35/35^{ème} à compter du 19 octobre 2018

Mme le Maire : si je comprends bien, nous allons dissocier les votes.

M. Lascret : oui.

M. Pilet : le débat sur la création des postes, je pense qu'il se tient sur ce point-là.

Mme le Maire : oui.

M. Pilet : je voudrais intervenir. Déjà, je suis content que nous parlions de la création de postes puisque c'est quelque chose que "Fonsorbes l'Humain d'Abord" défendait, nous disions qu'il manquait des agents sur la commune pour rendre les missions qui sont nécessaires pour le bien de tous. Ce que je constate, c'est qu'en début de mandat, si j'avais bien compris la position de la Majorité, c'est qu'elle n'était pas favorable à ce qu'il y ait des créations de postes, donc je me réjouis. J'ai l'impression que cela fait consensus aussi de la part de

tous les représentants du Conseil Municipal, qu'il faut des agents supplémentaires. Donc, je le pointe, c'est une chose importante.

Ce qui m'embête dans ce qui est proposé, c'est que nous avons des vues parcellaires. C'est-à-dire que nous allons créer des postes aux services techniques, nous allons créer des postes au service urbanisme. Personnellement, en tant qu'Élu d'un groupe Minoritaire, je n'ai pas une vision globale des besoins sur la commune. Je ne peux pas le réfléchir et le penser par rapport à la situation budgétaire, puisque nous sommes quand même sur un budget, nous le savons tous, contraint. J'aimerais donc que nous réfléchissions ces créations de postes après avoir bien repéré les besoins dans chaque service, qu'une priorisation puisse être faite. Je dirais comme ça, parce que je n'ai pas tous les éléments, il faut prioriser toutes les créations de postes en direction des services qui vont sur le terrain (entretien de la commune, traitement des dossiers d'urbanisme, ...), mais je n'ai pas cette vision globale pour savoir aujourd'hui s'il faut créer un poste de soutien sur les services techniques. Je le redis, je verrais plus des agents d'entretien sur le terrain, mais je n'ai pas tous ces éléments. Je suis très embêté pour me positionner, et en même temps, je sais qu'il y a des besoins. Nous allons donc soutenir les créations de postes, mais j'aimerais qu'il y ait un vrai travail avec une approche globale et que nous puissions savoir afin d'éviter de se dire, dans trois mois, qu'il aurait fallu quelqu'un, par exemple, au service juridique, ou au service scolaire, ou au service animation, que nous puissions le traiter de manière globale.

Ensuite, au vu de ce qui a été dit avant, il faut que ces procédures de recrutements soient claires parce que nous nous appuyons sur les statuts de la fonction publique, avec une possibilité de recours. Quelqu'un qui rentre dans un processus de stagiairisation, si à la fin de cette période il est refusé, il pourra engager des recours. Les éléments que j'ai entendus tout à l'heure, avec des critères excessivement suggestifs, pourront servir à faire des recours. Il me semble que nous devons réétudier les choses en étudiant vraiment comment procéder à des recrutements, que ce soit une procédure clairement identifiée pour ne pas nous retrouver a posteriori avec d'autres ennuis.

Mme le Maire : je ne peux pas vous laisser dire, M. Pilet, qu'il s'agit de "critères suggestifs".

M. Pilet : si, moi, je le formule ainsi, vu ce que j'ai entendu.

Mme le Maire : je pense que le vocabulaire n'est pas adapté.

M. Pilet : il est adapté.

Mme le Maire : excusez-moi de le contester ...

M. Pilet : ... oui, nous ne sommes pas d'accord, mais pour moi il est adapté ...

Mme le Maire : ... comme vous le faites remarquer, nous avons très peu fait de recrutements. Mais, lorsque nous procédons à des recrutements, c'est parce que nous estimons que c'est la bonne personne au bon poste. En l'occurrence, pour les deux postes dont il question, qu'il s'agisse du poste d'Adjoint Administratif, pour lequel nous avons assez débattu, ou du poste d'Adjoint Technique, l'agent que nous recrutons a fait ses preuves aux services techniques. Pour ce dernier, ses responsables sont élogieux quant à la qualité de son travail, de son investissement. Nous sommes donc sur des choses objectives, nous ne sommes pas sur du suggestif.

M. Pilet : ce que j'ai entendu me renvoie à des éléments suggestifs.

Mme le Maire : je ne vois pas lesquels.

M. Pilet : je n'ai pas eu d'éléments précis. Mais là, vous dites qu'il y a eu des éloges : sur quoi ? Sur quelle partie ? Je vais prendre un exemple pour que ce soit très concret : il lui a été demandé de faire en sorte que cette salle soit propre ; systématiquement, cette salle était propre, il n'y a jamais eu rien à redire sur l'entretien. Ça, c'est un critère objectif. Je crois que si M. Lalanne reprend le mot "jugé", ce n'est pas pour rien. C'est ...

Mme le Maire : ... là, nous jouons sur les mots pour le coup ...

M. Pilet : ... oui, mais tous les mots, je ne vais pas reprendre les vieux débats, ont du sens. Et je pense, j'alerte

...

Mme le Maire : ... je ne vois pas où est l'alerte. Personnellement, je ne la vois pas.

M. Lalanne : je crois que nous pouvons en débattre toute la nuit ... Pour l'appréciation du personnel, il y a des critères définis ...

Mme le Maire : ... mais ces personnes-là ont été évaluées ...

M. Lalanne : ... des critères qui correspondent à des cadres règlementaires, et ensuite il y a des appréciations générales allant peut-être au-delà du cadre du service effectivement rendu.

Mme le Maire : nous allons laisser s'exprimer Mme Abadie, la Directrice des Ressources Humaines.

La Directrice des Ressources Humaines : lorsque nous procédons à un recrutement, nous commençons par un Contrat d'Accroissement Temporaire d'Activité, en principe pour 6 mois afin de connaître un peu l'agent, agent qui bien souvent découvre un métier. Si au bout des 6 mois il a découvert le métier, pour autant il ne le connaît pas parfaitement, et s'il a répondu à nos critères de qualité et aux mêmes droits et statuts que les fonctionnaires (il est demandé la même chose aux contractuels et aux fonctionnaires), nous lui prolongeons le contrat de 6 mois, soit au total 1 an de Contrat d'Accroissement Temporaire d'Activité. Pour autant, si nous n'avons toujours pas trouvé de solutions annexes, bien souvent nous réfléchissons à des organisations de services, en l'occurrence des services techniques et du service entretien, pour avant tout pallier les absences d'agents (maladie, dont nous ne connaissons toujours pas le devenir des agents, maladie de longue durée). Ces contrats sont donc là pour palier l'absence de personnels, et allons jusqu'à 6 mois de plus. Au bout de 1 an et demi, la loi Sauvadet est claire : nous avons utilisé 1 an et 6 mois pour des contrats de droit public, nous en arrivons donc à la proposition de la stagiairisation, ce qui est le cas de l'agent des services techniques. Avant que vous ne vous prononciez sur ce sujet-là, son chef d'équipe, son responsable de service, ainsi que l'Elu puisque nous n'avons pas à ce moment-là le Directeur des Services Techniques, se sont prononcés sur la qualité du travail fourni, sur l'engagement et la motivation de cet agent ; en l'occurrence, nous en arrivons à la stagiairisation.

Pour des contrats de droit privé, des contrats aidés, c'est une autre démarche. Pour les contrats de droit public, c'est la même démarche que nous suivons depuis bien longtemps.

Mme le Maire : merci Mme Abadie ... oui, une évaluation a été faite par les supérieurs hiérarchiques, il n'y a pas de doute.

M. Gaubert : pour ce point, sur les services techniques, y a-t-il deux votes ou un seul ?

Mme le Maire : j'ai bien compris qu'il en fallait deux.

M. Lascret : deux votes.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création du poste d'Adjoint Administratif ci-dessus décrit,

VOTE	Pour :	28
	Contre :	0
	Abstention :	5 (Mme Dubois, MM. Gaubert, Lalanne, Perrot et Peter -par procuration-)

et d'approuver la création du poste d'Adjoint Technique ci-dessus décrit.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Service Urbanisme

M. Lascret : suite à la réorganisation des missions du service urbanisme - VRD, il est proposé de créer :

- 1 poste de rédacteur à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2019
- 1 poste de rédacteur principal 2nde classe à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2019
- 1 poste d'attaché à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2019

En effet, un appel à candidatures sera lancé pour le recrutement du responsable du service urbanisme pour un agent de catégorie A ou B. Cela permet une ouverture large, et à l'issue du recrutement, les deux postes qui n'auront pas été pourvus seront supprimés du tableau des effectifs.

De plus, vu la charge de travail de la Directrice actuelle de l'Urbanisme et de l'Aménagement, il lui a été proposé un poste de Directrice des VRD (Voiries et Réseaux Divers), y compris les pistes cyclables et l'aménagement du cœur de ville. Il s'agit de scinder les activités. Celle-ci arrive au terme de son Contrat à Durée Déterminée le 31 décembre 2018. Cela fera donc six ans que cet agent travaille sous contrat au sein de la collectivité, il lui a été proposé un contrat à durée indéterminée, sur le grade qu'elle occupe actuellement soit ingénieur. La création de l'emploi permanent de catégorie A de chargé d'opérations et de projets a été

décidée par délibération du 18 décembre 2012. La loi Sauvadet prévoit que les agents après six ans dans la même collectivité soient CDIables.

Ce vote est donc pour la création du poste de responsable urbanisme.

Mme le Maire : nous allons donc lancer la procédure de recrutement. M. Gaubert avait notamment demandé ce qu'il en serait si nous n'arrivions pas à recruter par voie de mutation. Bien entendu, nous ouvrirons un recrutement dans le cadre d'un contrat de non fonctionnaire.

M. Lascret : un poste de contractuel.

Mme Bobo : excusez-moi. Le recrutement est bien pour la personne qui ne fera que de l'urbanisme ?

Mme le Maire : oui.

Mme Bobo : d'accord. Sur les 3 postes, 1 seul sera ouvert ?

Mme le Maire : bien sûr.

Mme Bobo : nous faisons les 3 demandes au Centre de Gestion, mais 1 seul sera retenu ?

Mme le Maire : oui, bien sûr. L'objectif est de ne pas nous retrouver sur un prochain Conseil Municipal à devoir créer un poste d'une catégorie à laquelle n'appartient pas la personne susceptible d'être recrutée ou se dire que nous n'avons pas recruté à ce niveau-là, il faut ouvrir une autre catégorie. Nous ouvrons tout afin de ne pas perdre de temps, et nous fermerons les deux postes qui n'auront pas été pourvus. Peut-être fermerons-nous les trois si nous n'arrivons pas à recruter dans le cadre d'une mutation.

Mme Bobo : nous avons dit au Comité Technique qu'un poste est déjà ouvert depuis 2012. Alors, pourquoi cette personne que nous voulons recruter actuellement n'est-elle pas recrutée sur ce poste déjà ouvert ?

Mme le Maire : c'est le poste d'ingénieur, occupé aujourd'hui par l'agent que nous placerons sur le service VRD en tant que responsable.

Mme Bobo : qui est en Contrat Durée Déterminée ...

Mme le Maire : ... que nous transformons en Contrat Durée Indéterminée ...

Mme Bobo : ... ne faut-il pas le passer au Centre de Gestion étant donné que le poste est ouvert, et il faut ...

Mme le Maire : ... non, ce n'est pas nécessaire. Le fait qu'il ait été ouvert 6 ans auparavant est suffisant.

Mme Bobo : mais si des fonctionnaires ont passé un concours, ou des fonctionnaires qui veulent demander une mutation, ils pourraient postuler sur ce poste déjà ouvert ?

Mme le Maire : oui.

Mme Bobo : admettons que nous trouvions une personne qui convienne, comment gérons-nous la personne en CDD ?

Mme le Maire : nous respectons la réglementation telle qu'elle est posée. Nous lançons un appel à candidatures en pensant que cela débouchera ...

Mme Bobo : ... il faut faire deux appels à candidatures.

Mme le Maire : cela se fait d'office.

Mme Bobo : et non.

La Directrice des Ressources Humaines : pour le poste de l'urbanisme, concrètement, nous allons faire une seule publication en mentionnant les trois grades. Nous ferons donc une déclaration de "création de poste", et derrière une publication. Pour l'autre poste relatif aux VRD, nous allons procéder à une déclaration de "vacance d'emploi", avec une publication obligatoire, de la même façon que nous l'avons faite en 2012, en 2015, et de la même façon que lorsque le Conseil Municipal approuve l'ouverture d'un grade suite à la réussite à un concours d'un agent. Nous avons quand même la déclaration de "vacance d'emploi" à faire, nous avons quand même la publication, et pour autant nous nommons l'agent de notre collectivité qui a eu le concours.

Mme Bobo : oui, qui a eu le concours.

La Directrice des Ressources Humaines : oui. Le concours ou la loi Sauvadet implique à peu près la même chose.

M. Mailhé : je suis un peu, voire beaucoup, gêné par la création de ces postes. Je suis parmi vous depuis le mois de juillet, nous avons déjà créé un poste de Directeur des Services Techniques ...

Mme le Maire : ... il existait déjà précédemment ...

M. Mailhé : ... non ... **Nous allons créer un poste pour le service urbanisme. A une période, il y avait deux personnes pour faire ces travaux. Maintenant, il y en aura quatre. Je pense qu'il y a réellement, à un moment donné, un bug dans l'organisation parce que nous avons un Directeur des Services Techniques, que nous avons sorti d'où il était, qui soit dit en passant faisait sûrement son travail puisqu'après vous avez remarqué que le travail dérivait quand il n'était plus là. Nous avons une responsable de l'urbanisme, ou un, comme tout le monde sait que c'est une responsable de l'urbanisme, et ça s'arrêtait là, pour les mêmes travaux. Nous avons fait un audit pour les services techniques, nous avons créé un poste ; j'ai demandé lors d'un Conseil Municipal si l'audit avait été entendu, ou écouté : il m'avait été répondu "non, nous n'avons pas fait la totalité de ce qu'ils nous préconisaient", je peux l'entendre, peut-être étions-nous mieux placés que les**

auditeurs. Mais, à l'heure actuelle, nous aurons quatre postes là où il y en avait deux. Je pense aux Fonsorbais qui financent.

Mme le Maire : à une époque, M. Mailhé, où il y avait moins de 12 000 habitants, ils étaient trois pour 6 000 habitants. Aujourd'hui, nous sommes une commune de 12 000 habitants. Regardez dans les communes de la même strate combien il y a d'agents de catégorie A. Nous, aujourd'hui, nous en avons quatre, quatre pour une commune de 12 000 habitants. Sur ces quatre, trois ne sont pas sur les services techniques. Aujourd'hui, le nouvel organigramme que nous allons proposer, qui je l'espère sera effectif, comprendra 4 Directeurs : 1 pour les services techniques, qui gèrera le patrimoine, les petits travaux, les espaces verts, avec ses 2 Adjointes et les chefs d'équipe, tel que cela avait été préconisé, quoi que vous en disiez, par l'audit. Pour le service urbanisme, il y aura le recrutement d'une personne qui ne fera que de l'urbanisme ; aujourd'hui, ce service est littéralement saturé, sachant que nous ne délivrons pas les permis de construire pour la totalité de la commune puisque tous les secteurs de Cantelauze, de la Béouzo sont fermés car la station d'épuration de Cantelauze est saturée, et qu'ils ne sont toujours pas raccordés à la station de la Salvetat Saint-Gilles, ils le seront en 2019. Nous avons donc la certitude qu'à ce moment-là le nombre de permis de construire, ou d'autorisations des droits de sols en général, augmentent considérablement. Nous avons donc vraiment besoin, au service urbanisme, d'une personne compétente sur le sujet, qui soit ... et oui, vous souriez, mais je vous rappelle quand même que les ...

M. Mailhé : ... cela signifie qu'à l'heure actuelle, nous n'avons personne de compétent ...

Mme le Maire : ... nous avons des agents compétents, sauf que ...

M. Mailhé : ... vous venez de le dire ...

Mme le Maire : ... vous permettez que je termine ma phrase ? En l'occurrence, nous avons des instructeurs qui n'ont pas de formation initiale, qui se sont retrouvés à l'instruction des droits de sols. Ils ont fait des formations par le biais du CNFPT, ou autres, ils ont des compétences. Pour autant, ils ont besoin d'avoir un appui d'une personne qui ait fait des études supérieures d'urbanisme, c'est de cela dont nous avons besoin. Ce qu'il nous manque à la Mairie de Fonsorbes, ce sont des techniciens de haut niveau, des catégories A, des personnes ... oui, vous souriez, mais c'est ça. Regardez ce qu'il se passe dans les autres collectivités ... Nous péchons, nous, par rapport à ce problème-là. Nous, Elus, n'avons pas ces compétences-là. Personnellement, je n'ai pas fait d'études d'urbanisme, ici personne n'en a fait, nous avons donc vraiment besoin de nous appuyer sur des personnes ayant la technicité nécessaire. C'est rassurant également pour les agents qui sont sous leur responsabilité ; cela signifie que s'ils ont un doute sur un dossier, et cela arrive fréquemment, ils ont un référent, leur supérieur hiérarchique, qu'ils peuvent consulter en leur disant "là, comment je fais, j'ai besoin de conseils, j'ai besoin d'un appui". C'est rassurant pour tout le monde : pour les agents, en l'occurrence les Adjointes Administratives et les Rédacteurs qui sont en place, mais également pour les Elus, pour la hiérarchie qu'est la Directrice Générale des Services, c'est évident.

Donc, je répète : 1 Directeur pour le pôle des services techniques, 1 Directeur, ou Directrice, pour le pôle de l'urbanisme, 1 Directeur pour le pôle projets/bâtiments : regardez le nombre de projets que nous sommes en train de porter sur la commune, le nombre de chantiers lancés (il s'agit de toutes les nouvelles constructions : centre social, ALAE du Trépadé, toute la mise en conformité pour l'accessibilité, ...), nous avons donc vraiment besoin d'une personne qui accompagne ces projets, qui suive les chantiers, une personne présente, qui ait la disponibilité nécessaire, ce qui n'était pas non plus le cas jusqu'à présent. Depuis que le poste a été pris de cette manière-là, je peux vous assurer que la prise en charge de tout cela est faite d'extrêmement près et suivie qualitativement. Avant, ils étaient littéralement débordés. Et, le 4^{ème} poste de Directeur, c'est celui que nous vous proposons, un ingénieur en charge de tout ce qui est Voirie et Réseaux Divers. Nous avons tout à l'heure parlé du cœur de ville : vous imaginez donc les chantiers qui pourront être lancés, nous avons vraiment besoin de quelqu'un qui suive cela, à la fois côté voirie, côté SMEA-RÉSEAU 31 et côté SDEHG. Nous partons donc vraiment dans l'idée d'avoir des agents de bon niveau, de haut niveau à leur place ; la bonne personne, à la bonne place. Nous, les Elus, avons besoin de cela. Nous ne sommes plus dans un petit village de 3 000 habitants, nous sommes 12 000 habitants.

M. Mailhé : merci pour la présentation de cet organigramme. Cela aurait été intéressant de l'avoir avant d'entamer la discussion. A l'époque, ils étaient 3 pour 6 000 habitants.

Mme le Maire : oui.

M. Mailhé : il n'y a pas de raison de faire plus. Ce n'est pas parce qu'avant nous faisons comme ça qu'aujourd'hui nous ferons mieux.

Mme le Maire : mais si, il faut faire mieux ...

M. Mailhé : ... j'ai entendu. Je finis : j'espère que les techniciens actuels de la Mairie vous auront entendue parler de compétences. Je l'espère, ou je me chargerai de le leur dire. Il y a un autre problème : vous me dites qu'à l'époque nous étions 6 000 habitants, maintenant c'est 12 000, en 1998 nous étions 8 000. Donc, le travail à venir, il ne faut pas oublier qu'il a quand même été fait avant ...

Mme le Maire : ... bien-sûr ...

M. Mailhé : ... et peut-être avec plus de travail parce qu'il fallait réellement créer pour passer de 6 000 à 12 000. Donc, vous n'allez pas me dire que cet accroissement de travail est là, et qu'il n'a jamais été depuis que nous étions à 6 000 habitants. Tout cela en 12 ans. Donc, les agents qu'il y avait à l'époque, ils ont travaillé, et avec leurs compétences.

Mme le Maire : bien sûr.

M. Mailhé : pour créer une ville, parce que nous passons de 6 000 habitants à une ville de 12 000 habitants. Maintenant, nous voulons essayer d'aller mieux et plus loin, je l'entends, certes. Vous présentez un organigramme, je me répète, dommage que nous ne l'ayons pas eu avant pour pouvoir l'apprécier, mais il ne faut pas comparer la croissance d'une ville en 10 ans et une amélioration d'une ville avec quelques créations derrière. Là, moi, je vois qu'il y aura ... *s'adressant à M. Chouard* : prenez le micro, M. Chouard, pour parler parce que depuis le début du Conseil Municipal, vous faites des remarques, mais vous ne dites rien au micro. C'est un peu pénible ... Donc voilà ma position. Nous allons créer 1 poste, donc 4 catégories A ou B ; Je me pose donc la question, ils étaient 2, chargés à fond ...

Mme le Maire : ... oui, c'est ça ...

M. Mailhé : ... ils n'en pouvaient plus. Nous créons, en 3 mois, 2 postes de catégorie A, ce qui engendre des coûts.

Mme le Maire : bien sûr que cela engendre des coûts.

M. Mailhé : des coûts qui ne sont pas petits. Nous avons discuté d'une stagiatisation au service entretien, durant une demi-heure, et là, nous allons créer une catégorie A. Combien y a-t-il de coûts ? Quel est le coût par rapport à une stagiatisation au service entretien ? Je pense qu'il y a réellement un problème, et ce problème, du fond du cœur, vient du fait que lorsque vous êtes arrivés, vous avez voulu casser le système qui était en place, et maintenant nous allons le payer, et nous allons le payer doublement.

M. Chouard : merci de cette intervention.

Mme le Maire : est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole ?

M. Lorrain : oui. J'ai un souci pour la personne qui était à l'urbanisme, que nous allons enlever de l'urbanisme, que nous avons mise aux travaux, que nous avons enlevée des travaux, que nous allons mettre aux VRD ; nous devons voter son embauche. Donc, ...

Mme le Maire : ... non, nous ne la voterons pas. Ce n'est pas nécessaire.

M. Lorrain : donc, nous embauchons quelqu'un qui ne convenait pas à l'urbanisme, ...

Mme le Maire : ... attendez M. Lorrain. Nous sommes sur le sujet d'un agent, vous avez tout à fait le droit de vous exprimer sur le sujet, mais je ne souhaite pas que ce soit enregistré. Vous pouvez vous exprimer au micro, il n'y a pas de souci. Afin, cela peut être enregistré, mais ce ne sera pas retranscrit dans le procès-verbal parce que je ne pense pas que ce soit judicieux de mettre sur la place publique ce que, j'imagine, vous allez dire.

La suite du débat sur l'agent n'est donc pas retranscrite.

...

M. Lalanne : juste une remarque de forme : qu'elle est cette hypocrisie qui dit que l'on débat dans un lieu public, ouvert au public, et que nous n'enregistrons pas ? Par contre, que le sujet ne soit pas à l'ordre du jour, oui. Et, dans ces conditions-là, nous clôturons le débat, et nous parlons de l'ordre du jour.

Mme le Maire : en l'occurrence, nous pouvons considérer qu'il s'agit d'une présentation puisqu'il n'est pas nécessaire de voter pour ce point-là. Pour autant, je pense qu'il faut préserver les agents, ne pas laisser partir sur la place publique des propos qui pourraient être extrêmement désagréables et mal vécus. J'étais juste dans cet état d'esprit. Nous reprendrons donc sans aucun doute un certain nombre des propos de M. Lorrain. L'idée est de préserver les agents.

M. Pilet : il y a trois ans, je pense, j'avais soulevé ce problème de l'urbanisme, à savoir qu'il manquait des personnes, et une personne avait été recrutée ...

Mme le Maire : ... oui ...

M. Pilet : ... mais qui n'avait pas été gardée. On m'avait expliqué à l'époque qu'il n'y avait pas assez de charges de travail. Je pense que la réalité de la charge de travail était pratiquement la même qu'aujourd'hui, sachant que la station d'épuration devait à l'époque ouvrir (elle avait été retardée mais devait ouvrir). Ces questions-là, lorsque je les avais posées, ce n'était pas vrai. Je suis content car cela montre aujourd'hui que ce que je disais il y a trois ans était bien une réalité. Je ne comprends pas pourquoi aujourd'hui il y a urgence de les poser, je vais redire ce que j'ai dit tout à l'heure : ces créations de postes qui engagent la commune sur de longues années, je voudrais que nous les traitions de manière globale dans tous les services. Nous avons fait un audit pour les services techniques, qui préconisait des actions, mais visiblement ce sont d'autres actions qui ont été mise en place ...

Mme le Maire : ... nous n'en sommes pas loin du tout de l'audit.

M. Pilet : nous verrons.

Mme le Maire : l'audit proposait, je vais vous le rappeler, 1 Directeur des Services Techniques, 1 Directeur Adjoint, 2 responsables de services et des chefs d'équipe. Nous, nous avons écarté la création du poste de Directeur Adjoint.

M. Pilet : et des méthodes de travail aussi, et d'organisation.

Mme le Maire : oui, mais cela a été mis en œuvre puisqu'il y a des chefs d'équipe et les référents. La seule chose que nous n'ayons pas faite est la création du poste de Directeur Adjoint des services techniques. Vous nous l'auriez peut-être reprochée puisque vous nous reprochez de créer des postes ...

M. Pilet : ... non, attention, ne confondez pas ...

M. Mailhé : ... non, il ne faut pas abrégé comme ça ...

M. Pilet : ... j'ai commencé par dire que je me réjouissais que personne ne remettait en cause le besoin d'agents sur la commune.

M. Chouard : prenez vos responsabilités M. Mailhé. Tout à l'heure, vous critiquiez M. Lascret en affirmant "c'est ce qu'il a dit". Je vous dis exactement la même chose et vous dites que ce n'est pas ce que vous avez dit. Donc, prenez vos responsabilités également.

M. Mailhé : je prends ma responsabilité, je ne vais pas voter la création, oui, de postes à l'urbanisme ; mais je vais voter tous les autres, parce que sur le terrain ils en ont besoin. Je prends mes responsabilités. Et je prends le micro pour parler.

Mme le Maire : M. Pilet, vous terminez votre intervention et nous passons au vote s'il vous plaît.

M. Pilet : je vais répéter ce que je disais tout à l'heure. Il me semble effectivement plus important de privilégier les acteurs de terrain, et, en même temps, il faut de la compétence pour gérer les dossiers, et c'est compliqué. Mais il faut que ce soit vu d'une manière globale, en connaissant les besoins sur l'ensemble des services, nous pourrions aussi parler du service de la Police Municipale, et l'inclure dans un budget, avec une enveloppe, afin de savoir où nous allons. Aujourd'hui, je ne sais pas où nous allons, je n'ai pas de budget, je n'ai pas les besoins sur l'ensemble de la commune. Sur cette création-là, sachant qu'il y a des besoins, nous voterons contre. Nous voudrions qu'un vrai travail s'engage sur les besoins en terme de personnel sur la commune, en lien avec l'enveloppe pour voir les choix à faire, sur les besoins en agents sur le terrain, et sur les besoins en encadrement. Vous parliez des cadres A, il y a des responsables, des Directeurs de services qui ne sont pas au grade ou à la place qu'il faudrait. Il est vrai que nous sommes contraints, de par les statuts de la Fonction Publique (concours et autres). Il y a tout ce travail-là à faire, et il faut le voir de manière globale pour, là aussi, avoir une visibilité et que ce soit clair.

Mme le Maire : je crois que ça l'est, pour nous ça l'est.

M. Pilet : pas pour nous. Il nous est présenté des créations de postes, mais le coût n'est pas chiffré. Combien cela va-t-il coûter ?

Mme le Maire : en l'occurrence, si nous embauchons un rédacteur pour le poste urbanisme, c'est environ 40 000 € ; un ingénieur c'est 50 000 €, ou 55 000 €, cela dépend de l'ancienneté et du grade.

M. Pilet : depuis que la commune s'est agrandie, le Muretain Agglo s'est mis en place, et des travaux sont gérés et accompagnés par ce dernier. Il me semble que la voirie est une compétence du Muretain Agglo.

Mme le Maire : oui. Mais pour autant, si nous n'avons pas ...

M. Pilet : ... j'entends. Ce sont là aussi des choses que j'avais déjà formulées, voir aussi comment mutualiser les services pour avoir des personnes compétentes, qui puissent aider chaque commune. Parce qu'il est plus facile d'avoir des personnes avec une compétence adaptée si nous le gérons au niveau du Muretain Agglo plutôt que sur une commune.

Mme le Maire : la seule différence est que le Muretain Agglo, en terme de voirie, ne gère pas les réseaux. De cela, nous en avons également besoin. Le Muretain Agglo ne fera pas toute la réflexion sur la voirie que nous avons besoin de conduire. C'est évident.

M. Pilet : ce sont aussi des choses qu'il faut voir à l'échelle du Muretain Agglo pour avoir le soutien technique en fonction des moyens financiers que nous avons. Je pense que la majorité des communes du Muretain Agglo sera intéressée par cette idée de mutualiser et d'avoir des personnes compétentes qui apportent un appui technique à chaque commune.

Mme le Maire : le Muretain Agglo n'est pas trop dans les recrutements non plus, compte-tenu du 1,2 %.

Mme Bobo, dernière intervention.

Mme Bobo : si la personne qui prend en charge les travaux du SDEHG, que cela avance, que cela se finisse d'abord, comme aujourd'hui, il est sûr que nous n'avancerons jamais. Nous pourrions mettre un cadre A, A+, A tout ce que vous voulez, nous n'avancerons jamais.

Je vais dire quelque chose qui ne va peut-être pas plaire du tout, concernant l'avis de M. Baë par rapport à l'agent des services techniques : nous tenons compte de son avis, mais par contre, lorsque les Elus donnent

des avis négatifs, il n'en est pas tenu compte par rapport aux agents. Malheureusement, nous allons les garder, la commune va payer des revenus à des personnes qui ne sont pas forcément compétentes.

Mme le Maire : d'accord, c'est votre avis.

Mme Bobo : oui.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création des trois postes pour le recrutement d'un Responsable du service urbanisme.

VOTE	Pour :	28
	Contre :	5 (Mmes Bobo, Rangoly -par procuration- et MM. Lorrain, Mailhé et Pilet)
	Abstention :	0

27 - CENTRE DE GESTION - PROPOSITION DE CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE 2019 (délibération n° 2018-188)

Mme le Maire : depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31) propose une mission optionnelle d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux, par application des dispositions du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Ce service consiste en :

- la mise en place d'un contrat groupe d'assurance à adhésion facultative, pour le compte des structures publiques territoriales employeurs du département de la Haute-Garonne
- la réalisation d'une prestation de suivi des sinistres, des conditions d'application du contrat et de conseil

La ville de Fonsorbes adhère au contrat groupe depuis 2014.

Par délibération du 18 décembre 2017, la commune a mandaté le Centre de Gestion pour le lancement de la procédure de mise en concurrence.

Après un appel d'offres ouvert, le groupement GRAS SAVOYE (courtier mandataire) et AXA FRANCE VIE (assureur) est titulaire du contrat groupe permettant la couverture des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL.

Aussi, il est proposé d'adhérer au contrat groupe comme les années passées et de retenir les garanties suivantes :

Pour la couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC :

- congés de maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire
- congés de grave maladie
- congés de maternité/adoption et paternité/accueil de l'enfant
- congés pour accident ou maladie imputable au service
- taux de cotisation : 1,13 %. La masse salariale comprend le traitement indiciaire brut et le supplément familial

Pour la couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL :

Après étude des arrêts concernés sur l'année 2017 et sur une partie de l'année 2018, la proposition de couverture des risques est la suivante pour la commune :

- décès : 0,15 %
- accident et maladie imputables au service : 2,66 %
- accident et maladie non imputables au service, sauf maladie ordinaire, maternité/adoption et paternité/accueil de l'enfant : 2,99 %

C'est la modification apportée par rapport au précédent contrat que nous avons passé. Nous avons supprimé la maternité/adoption, paternité/accueil de l'enfant au vu de la pyramide des âges de nos agents, et du nombre de congés maternité que nous avons eus les années précédentes. Il faudrait qu'il y ait quatre maternités par an pour justifier cette couverture, ce qui paraît très peu probable.

Nous ferons donc des économies en ne souscrivant pas à cette assurance-là.

Les deux couvertures prendraient effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de quatre ans, avec reconduction possible d'un an, renouvelable deux fois (soit une durée maximale de six ans).

Il s'agit donc aussi d'une mutualisation. Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion au contrat groupe assurance statutaire du Centre de Gestion à compter de 2019.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

28 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE PROJET DE L'ASSOCIATION OUEST TOULOUSAIN (délibération n° 2018-189)

M. Chouard, Adjoint délégué au secteur "vie associative-animation de la commune" : l'association Ouest Toulousain Basket a sollicité une subvention pour la classe sport, devenue section sport étude du collège de Cantelauze. Le montant proposé au vote est de 4 120,00 €, sur un montant total de dépenses de 14 000,00 €. Elle a sollicité également le Département, pour 4 120,00 €, et le collège de Cantelauze, pour 1 120,00 €, puisqu'il s'agit d'une section UNSS, donc portée par le collège.

Le dossier de demande de subvention était annexé à la convocation.

Ce dossier a été étudié par la commission des finances du 15 octobre 2018.

Je rappelle juste qu'aujourd'hui sont concernés les élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}, avec 38 élèves. La capacité maximale d'accueil, si nous intégrons les élèves de 3^{ème}, serait d'une soixantaine d'élèves.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : j'ai essayé de joindre le Président du club de basket, je n'ai pas réussi à l'avoir. Je voulais savoir, puisque c'est dans le cadre de l'Education Nationale, pourquoi elle ne prend pas en compte tous les frais.

M. Chouard : parce que l'Education Nationale n'a absolument pas les moyens financiers.

M. Pilet : je voulais voir comment les autres classes sport étude fonctionnaient, mais je n'en ai pas eu le temps. J'ai tout de même été surpris que ...

M. Chouard : ... j'ai d'autres exemples, en l'occurrence les sections sportives basket et football, ce sont les deux plus connues en Haute-Garonne puisqu'elles sont situées à Salies du Salat. La section football est composée de 60 garçons et celle de basket de 20 filles. En fait, c'est la municipalité de Salies du Salat qui a embauché les professeurs d'Etat. Il y a un professeur pour la section basket, un autre pour la section football. Trois intervenants ont également été embauchés par la dite municipalité, à savoir un pour la section basket et les deux autres pour la section football. Les investissements de l'Education Nationale est de ce même ordre, pour 80 enfants, soit inférieur à 3 000 € de financement de l'Etat.

Mme le Maire : donc, si nous souhaitons avoir une classe sport étude basket au collège de Cantelauze ...

M. Chouard : ... qui fonctionne déjà, et qui fonctionne très bien. Je veux juste ajouter que M. Routou, Principal du collège de Cantelauze, est fortement impliqué et défenseur de cette section. Je sais qu'il a beaucoup insisté auprès de l'UNSS pour récupérer des financements, et c'est très difficile.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention de projet d'un montant de 4 120,00 € à l'association Ouest Toulousain Basket.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

29 - LE MURETAIN AGGLO - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (délibération n° 2018-190)

Mme le Maire : il est proposé d'approuver le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) du 26 septembre 2018 servant à voter les Attributions de Compensation définitives des communes pour 2018, suite aux transferts de compétences au 1^{er} janvier 2018 liés à la fusion de la Communauté d'Agglomération du Muretain, la Communauté de Communes Axe Sud et la Communauté de Communes Rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle.

Le rapport était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Ce dossier a été étudié par la commission des finances du 15 octobre 2018.

Pour information : lors du vote, la CLECT n'a pas été adoptée à l'unanimité : 2 communes ont voté "contre" (Seysses et Frouzins), notamment par rapport aux charges qui leur sont imputées pour le service "enfance".

Il nous est donc demandé de nous prononcer. Avez-vous des questions, des remarques ?

M. Pilet : au nom de "Fonsorbes l'Humain d'Abord", nous allons nous abstenir pour alerter et dénoncer un peu la manière dont ce sont justement tenus ces débats puisque j'étais présent dans la salle. J'ai trouvé que cela manquait de correction, il y a eu des réflexions déplacées, et notamment ce que l'on peut un peu

qualifier de "chantage". Des Conseillers Communautaires, ou des Maires voulaient faire valoir leur position, à qui il leur a été répondu "c'est le Muretain Agglo qui finance ça, si tu veux on peut l'enlever".

Mme le Maire : je n'ai rien entendu de cet ordre-là.

M. Pilet : pour les ATSEM de Saint-Hilaire ; M. Pace s'est fait entendre la même chose par rapport à son service jeunesse qui a obtenu un financement, qui pouvait lui être enlevé. Je n'étais pas le seul à l'avoir entendu. Nous allons donc nous abstenir.

M. Chouard : je pense que ce sera donc noté dans le compte-rendu, nous pourrions y vérifier vos dires.

M. Pilet : oui, pas de problème.

M. Chouard : parce que je n'ai pas non plus entendu cela.

M. Pilet : et la même chose aussi sur la remarque faite à l'agent du Muretain Agglo qui faisait circuler le micro, je trouve qu'il y a eu une réflexion excessivement déplacée à son égard. J'aurais aimé que les Conseillers Communautaires réagissent de manière très fermement sur ce qui a été dit.

M. Chouard : oui, là je vous rejoins complètement, je suis d'accord avec vous.

Mme le Maire : oui.

M. Pilet : j'invite tous les Conseillers Communautaires qui étaient présents à dire quand même quelque chose lors de la prochaine assemblée, parce que c'était déplacé.

Mme le Maire : ce n'est pas parce que les choses ne sont pas dites publiquement qu'elles ne sont pas dites par ailleurs, M. Pilet.

M. Pilet : je pense que par rapport à l'agent, exprimer quelque chose publiquement pour dire ce qui a été dit à cette personne, était profondément déplacé.

Mme le Maire : je vous l'accorde.

M. Pilet : nous allons donc nous abstenir par rapport à cela, c'est vraiment symbolique ; étant dans la salle, nous avons été heurtés.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le rapport de la CLECT du 26 septembre 2018.

VOTE		
Pour :		31
Contre :		0
Abstention :		2 (Mme Rangoly -par procuration- et M. Pilet)

Mme le Maire : je voulais juste vous informer du fait que dans le cadre des pourparlers que je mène, je ne baisse pas les bras. Nous aurons l'occasion de voir cela dans le cadre du prochain Conseil Municipal : dorénavant, nous ne paierons plus le remplacement des personnels que nous mettons à disposition lorsque ceux-ci sont malades. Jusqu'à l'année dernière, nous avons payé les remplaçants, nous ne les paierons plus. Nous avons donc modifié la convention. Les années précédentes, cela nous avait coûté entre 45 et 60 000 € ; nous économiserons donc ces sommes. Tout cela pour vous dire que nous sommes tout de même extrêmement soucieux des finances de la commune, M. Mailhé ; dès que nous pouvons faire faire des économies à la commune, nous nous battons pour les obtenir. N'ayez pas de doute là-dessus.

M. Mailhé : j'espère bien.

Mme le Maire : je préfère vous le dire parce que vous avez l'air de mettre cela en doute.

Quelques informations sur le Muretain Agglo :

- concernant le projet de territoire : 4 groupes de travail seront constitués lors de la prochaine réunion de l'ensemble des Conseillers Communautaires qui se tiendra dans le courant du mois de novembre, afin de travailler sur le projet de territoire comme nous l'avons fait à Brioude en juin dernier : "économie et innovation", "service et mobilité", "transition écologique et énergétique" et "finances et solidarité". Ces dénominations pourront éventuellement évoluer. La date évoquée pour cette réunion, mais non confirmée, est le mardi 22 novembre, elle se déroulerait en soirée (et non en matinée comme à Brioude).
- un point d'étape sera fait ensuite en Conseil Communautaire le 11 décembre.
- une seconde séquence d'ateliers thématiques se tiendra en janvier/février 2019.
- un point d'étape sera fait au moment du Débat sur les Orientations Budgétaires sur les grands projets structurants puisqu'il faudra s'engager sur un certain nombre de choses.
- une troisième séquence d'ateliers thématiques est prévue en mars/avril 2019
- un séminaire de synthèse est prévu en mai 2019
- l'adoption du projet de territoire est prévue au Conseil Communautaire de juin 2019

Sortie de Mme LACOSTE Christine à 22 h 06

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

Nous vous tiendrons informés des avancées au fil des semaines. Nous pourrions même concevoir, me semble-t-il, dans le cadre de la commission intercommunalité, que vous nous fassiez part des réflexions de chacun de vos groupes afin que nous puissions les porter par le biais de nos délégués. Certes, M. Lalanne vous êtes délégué, mais vous n'étiez pas présent, je crois, lorsque nous nous étions tous retrouvés à Brioude, mais vous pourrez les porter. Peut-être ne serez-vous présent que dans un seul groupe de travail. Il serait peut-être intéressant que vous travailliez sur l'ensemble des sujets qui vous paraissent pertinents. Vous nous transmettez vos réflexions, nous en discutons, si elles nous paraissent cohérentes à tous, nous porterions à ce moment-là les voix de vous tous par le biais des six que nous sommes puisqu'il y a six délégués communautaires. Cela pourrait faire partie de notre participation à l'avancée sur le projet de territoire. Pouvons-nous donc l'envisager ainsi ? Vous le travaillez, et nous nous rencontrons dans le courant de la deuxième semaine de novembre.

Les Elus approuvent.

30 - LE MURETAIN AGGLO - MODIFICATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE "ACTION SOCIALE" - CRÉATION DE LA COMPÉTENCE "PRODUCTION ET LIVRAISON DE REPAS" (délibération n° 2018-191)

Mme le Maire : jusqu'à présent, pour la compétence restauration, le Muretain Agglo produisait, livrait et servait. Dorénavant, dans le cadre des services communs, conformément aux conventions qui vous seront proposées lors d'un prochain Conseil Municipal, la compétence restauration sera la fabrication et la livraison.

Aussi, il faut valider la création de cette nouvelle compétence. Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le transfert de la compétence supplémentaire "production et livraison de repas à partir des cuisines centrales de Eaunes et de Roques aux services communaux et intercommunaux, aux écoles publiques et privées présentes sur le territoire, aux crèches du territoire et aux adultes de foyers-restaurants du territoire" au Muretain Agglo, à compter du 1^{er} janvier 2019.

VOTE	Pour :	29
	Contre :	2 (Mme Rangoly -par procuration- et M. Pilet)
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	2 (Mme Lacoste et sa procuration -Mme Malet-)

31 - LE MURETAIN AGGLO - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA COMMUNE AU BÉNÉFICE DU MURETAIN AGGLO POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNALES HORS CHEMINS RURAUX - 2019 (délibération n° 2018-192)

Mme le Maire : il est proposé, comme chaque année, d'accepter la signature d'une convention de mise à disposition d'une partie des services techniques de la commune au bénéfice du Muretain Agglo pour l'entretien des voiries hors chemins ruraux. Cette convention s'appliquera pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Le projet de convention était annexé à la convocation.

Cette convention a été examinée par la commission du personnel réunie le 8 octobre 2018 et lors du Comité Technique du 18 octobre 2018.

Il s'agit de la mise à disposition d'un agent à 92 %.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention de mise à disposition des services de la commune au bénéfice du Muretain Agglo pour l'entretien des voiries communales hors chemins ruraux.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	2 (Mme Lacoste et sa procuration -Mme Malet-)

32 - SIECT - MISE A DISPOSITION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2017 EAU ET ASSAINISSEMENT (délibération n° 2018-193)

Mme le Maire : le rapport d'activité annuel 2017 "eau et assainissement" du SIECT (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch) est mis en disposition en Mairie ou sur le site Internet dudit syndicat www.siect.fr. La commune de Fonsorbes n'est concernée que par le rapport sur l'eau. Est également mise à disposition la note d'information 2017 de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'acter la présentation du rapport d'activité 2017 du SIECT.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	2 (Mme Lacoste et sa procuration -Mme Malet-)

33 - SDEHG - MISE A DISPOSITION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2017 (délibération n° 2018-194)

Mme le Maire : le rapport d'activité annuel 2017 du SDEHG (Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne) est mis à disposition en Mairie ou sur le site Internet dudit syndicat www.sdehg.fr.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'acter la présentation du rapport d'activité 2017 du SDEHG.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	2 (Mme Lacoste et sa procuration -Mme Malet-)

34 - ASSIGNATIONS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

Mme le Maire : la commune de Fonsorbes a été assignée au Tribunal Administratif de Toulouse pour trois dossiers :

1. par la SCCV le Clos de Mercery, portant sur l'arrêté de sursis à statuer à la demande de permis de construire n° PC03118718F008 du 19 juillet 2018
2. par un administré, contre la décision de refus implicite de la commune de Fonsorbes de corriger une erreur relative aux Taxes Foncières de 2014 et 2015 concernant sa propriété, et donc pour annulation des avis d'imposition concernés
3. par la SARL Nook Architectes, portant sur une demande de réparation du préjudice subi suite à son éviction du marché public de maîtrise d'œuvre et de coordination en Système de Sécurité Incendie (SSI) pour la déconstruction-reconstruction de la cuisine de l'école du Trépapé et l'extension de l'ALAE

Trois arrêtés ont donc été pris en vertu de la délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du CGCT afin de désigner l'avocat chargé de représenter la ville : Maître COURRECH Jean. Nous vous tiendrons informés de la suite qui sera réservée à ces trois dossiers.

35 - PROJET GOUVERNEMENTAL DE RÉFORME TERRITORIALE - DÉLIBÉRATION DE SOUTIEN AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL (délibération n° 2018-195)

Mme le Maire : je vous ai fait parvenir les courriers de MM. Moudenc (Président de Toulouse Métropole) et Méric (Président du Conseil Départemental) concernant le projet gouvernemental de réforme territoriale. Ce projet porte sur la création d'une métropole toulousaine qui récupérerait sur son périmètre les compétences du Conseil Départemental et sur le maintien d'un Conseil Départemental sur le reste du territoire. Le périmètre de la future métropole resterait celui de la métropole existante. Il n'est pas question d'élargir au péri-urbain et au rural.

Aujourd'hui, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne est très présent aux côtés des communes, il les aide financièrement, notamment sur certains projets que d'autres Conseils Départementaux ne subventionnent pas. Il nous aide à hauteur de 30 % sur tous les projets qui concernent le scolaire, nous l'avons vu au travers des subventions que nous lui avons demandées dans le cadre du Contrat de Territoire. Il subventionne les travaux de voirie, les transports scolaires, ce qui n'est pas le cas dans d'autres départements.

Retour de Mme LACOSTE Christine à 22 h 13

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

L'inquiétude porte donc sur le devenir de certaines actions avec un futur Département largement amoindri. Il n'est effectivement pas certain, à ce jour, que la nouvelle métropole donnera les moyens au Département "résiduel" d'assurer tout ce que le Département assure jusqu'à présent. Nous risquons donc de nous retrouver avec un territoire qui sera pour le coup à deux vitesses : la métropole, le péri-urbain et le rural. Comment seront traitées les petites communes des Pyrénées ? Ce sont vraiment des inquiétudes que nous avons aujourd'hui.

Je vous propose donc de voter la motion telle qu'elle vous a été suggérée par le Président, M. Méric, parce qu'aujourd'hui nous n'avons aucune certitude sur ce que sera notre avenir. Il nous demande donc de le soutenir. Aussi, je vous propose d'aller dans ce sens-là.

M. Lalanne : en fait, c'est une motion éminemment politique ...

Mme le Maire : ... comme tout ce que nous faisons ici.

M. Lalanne : oui, mais celle-ci plus que les autres puisque nous parlons tout de même du gouvernement actuel. Je trouve que c'est une forme de pression, ou de "donnant-donnant" sur les collectivités de niveau de la commune. Je manque d'informations pour savoir quel est l'autre combat de M. le Président du Conseil Départemental. Je me pose la question de savoir quel est le combat de notre Députée, et je me pose aussi la question de savoir quel est le combat et le positionnement de l'AMF (Association des Maires de France). Donc, n'ayant pas ces réponses, nous ne participerons pas au vote.

Mme le Maire : ce que je peux vous dire sur le positionnement de l'AMF, c'est que le discours de M. Méric a été largement applaudi par la très grande majorité des Maires présents qui se sont levés pour montrer leur soutien au Président Méric par rapport à la situation décrite. Cela dit, il est possible que nous ayons tort, dans le sens que la métropole renverra peut-être au département suffisamment de financement pour pouvoir continuer à nous soutenir. Mais, je vous rappelle que ce ne sont pas des compétences obligatoires du département. Lorsque le département finance nos écoles, ce n'est pas une compétence obligatoire, c'est bien parce que le département de la Haute-Garonne veut le faire. S'il transporte gratuitement les enfants de la maternelle au lycée, c'est bien une volonté politique du département. Allez voir quel est le coût pour les familles dans les autres départements. Le risque est que nous perdions cela. Nous savons ce que nous avons, mais nous ne savons pas ce que nous aurons.

M. Mailhé : inutile de dire que je soutiens fortement cette motion. Cela a un caractère politique, oui. Mme Siméon a entièrement raison, tout ce que nous faisons est de la politique. Lorsqu'on dit que l'on ne fait pas de politique, ce n'est pas vrai. Nous prenons des décisions avec une orientation politique, politique gestion des territoires.

Je prends l'exemple lyonnais, mais je ne suis pas sûr qu'il continue à le prendre encore. La métropole de Lyon, c'est le département. Donc, la gestion des budgets est très simple, c'est comme si le département était Toulouse, Tournefeuille, Toulouse est la métropole. Nous avons affaire à un département qui fait 200 km du Nord au Sud, limitrophe avec l'Espagne, avec sept autres départements. Toulouse n'est même pas un point central au département ; il faut quand même être réaliste. Toulouse est au Nord du département. Je rejoins Mme Siméon : comment une métropole va pouvoir gérer, va pouvoir attribuer des budgets, va pouvoir aider une ville, le Luchonnais, Saint-Gaudens qui est à 150 km ? J'ai un doute. Nous pouvons appliquer ce système à Lyon, Paris l'est déjà ; Bordeaux, nous ne pouvons pas. D'ailleurs, je ne suis pas sûr que dans le Girondin ils soient d'accord aussi. Toulouse, ne peut pas. Et puis, il va se poser un autre problème, celui d'égalité entre les territoires, entre les territoires de la Haute-Garonne, par exemple, mais les territoires limitrophes : eux, continueront à avoir un Conseil Départemental. Si Castres et Albi avaient été à côté, nous aurions eu une métropole, il n'y aurait pas eu de Conseil Départemental. Il y a un problème d'égalité, il y a un problème politique. On prend un exemple, on n'a pas étudié son territoire français, il est en train de le démontrer : il connaît Paris, il connaît Lyon, comme je le dis, pas pour longtemps, mais il ne connaît pas son territoire et il pense faire des économies. Mais, les communes ont toujours besoin de cet argent, parce que si elles ne l'ont pas, elles n'évolueront plus, notre commune n'évoluera plus. Luchon aura toujours besoin des subventions du Conseil Départemental. Si elle ne les a plus, nous n'irons y faire que du ski ; elle ne vivra que sur le ski ? Je n'en suis pas sûr. Voilà pourquoi je pense sincèrement qu'il faut appuyer cette motion, et qu'elle porte au maximum. Ce n'est pas le Conseil Départemental des Elus en plus, ce sont des Elus qui travaillent en plus. Ce n'est pas parce que l'on enlève le Conseil Départemental qu'il n'y aura pas plus d'Elus à la Métropole. Parce que l'idée est là : l'idée est de dire qu'il y a un Conseil Départemental, il nous coûte cher, il coûte cher à l'Etat parce qu'il y a des Elus. Mais croyez-vous que ceux qui sont élus à la Métropole auront le temps de faire ce que fait le Conseil Départemental ? C'est une idée entièrement fautive.

M. Lalanne : j'entends tout à fait vos arguments, nous, nous avons les nôtres. Je ne rappellerais qu'une chose, c'est une motion qui vise une décision gouvernementale. Or, si je me souviens bien, aux dernières élections, ici, il a été appelé officiellement à voter pour le gouvernement actuellement en place.

M. Mailhé : au second tour.

Mme le Maire : je vous rappelle que comme adversaire, il y avait Mme Le Pen du Front National. Donc, le choix était vite fait pour les Républicains que nous sommes, M. Lalanne.

M. Mailhé : c'est ce que je viens de dire. Il a été appelé au second tour.

M. Lalanne : dans les élections, il y a deux tours, il y a le premier tour et le deuxième tour. Et je pense que beaucoup qui ont soutenu le gouvernement actuel, ils vont prendre rapidement conscience qu'ils seront à l'origine de la montée de l'extrémisme de droite.

M. Mailhé : le gouvernement actuel n'a pas été soutenu, loin de là. Il n'y a pas eu de campagne pour ce gouvernement, de quels que soient les partis politiques républicains. Il ne faut pas oublier cela. Moi, je n'ai pas entendu ...

M. Lalanne : ... nous n'allons pas refaire l'histoire ce soir, il est déjà tard ...

M. Mailhé : ... je n'ai pas entendu des Républicains, des Socialistes, des Communistes, des Insoumis faisant campagne au second tour pour M. Macron. Ils ont tous dit "on n'a pas le choix".

Mme le Maire : M. Pilet, s'il vous plaît, vous intervenez rapidement parce qu'effectivement il est tard, et nous n'avons pas terminé.

M. Pilet : cela me permet de dire que mettre trente-huit points à l'ordre du jour d'un Conseil Municipal, je pense que c'est un peu démesuré ...

Mme le Maire : ... cela signifie qu'il faut à ce moment-là multiplier les Conseils Municipaux.

M. Pilet : je pense que des points ...

Mme le Maire : ... il y a toujours des points plus longs que les autres.

M. Pilet : aujourd'hui, je trouve qu'il y a beaucoup de choses intéressantes et positives. J'apprends aujourd'hui que nous faisons de la politique, mais chaque fois que j'ai voulu essayer d'en parler, on me répondait qu'on gérait la commune, que ce n'était pas faire de la politique, mais moi je disais que si, c'est faire de la politique. Je ne vais pas revenir sur toutes les choses passées, mais je suis assez content de la teneur de cette séance du Conseil Municipal.

Je reviens sur l'enjeu de la motion de soutien au Conseil Départemental. Il me paraît important de la soutenir, non pas par rapport au département en place, parce qu'il y aura des élections, il y aura peut-être une autre Majorité en place qui prônera autre chose, il ne faut pas se déterminer par rapport à ce qu'il se fait aujourd'hui, et c'est pareil sur la Métropole, mais par rapport aux incidences que cela peut avoir sur la vie de nos concitoyens. Il me semble que le fait de concentrer les choses comme ils ont fait, cela s'est fait à la région, de supprimer le millefeuille territorial, a un impact excessivement négatif, celui d'éloigner les citoyens du politique. Cela oblige à avoir des Elus de plus en plus techniques, et aller dans un seul courant, qui est le courant ambiant, autour de se dire qu'il n'y a qu'un seul mode de pensée, c'est le mode de pensée gestionnaire ancré sur les logiques libérales. Le fait d'avoir un département, d'avoir des collectivités territoriales à petit échelle, et à échelle humaine, permet encore des interpellations du citoyen et de l'Elu. Cette proximité-là est à préserver. Le département est une échelle qui permet cette proximité. Donc nous, si nous le soutenons, c'est à ce titre-là, au titre de faire continuer à faire exister la démocratie de proximité qui est primordiale.

De plus, j'ai une question aussi politique, mais d'un autre recours : à un moment donné, j'avais compris que la Majorité, donc Citoyenneté 2000, se posait la question de l'intégration ou pas de la commune dans la métropole. Je voulais savoir ce qu'il en est aujourd'hui. Ce n'est plus possible parce qu'il y a le Muretain Agglo, mais j'entends qu'au niveau du Muretain Agglo des Elus se posent la question. Donc, j'en profite puisque nous parlons de cela : quid d'aujourd'hui d'une éventuelle entrée du Muretain Agglo dans la métropole.

Mme le Maire : aujourd'hui, ce n'est pas envisagé du tout. La dernière Commission Départementale de Coopération Intercommunale s'est tenue en 2017 pour la fusion de la Communauté d'Agglomération le Muretain avec Axe Sud et la Communauté de Communes des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle. Donc, aujourd'hui, ce n'est vraiment pas à l'ordre du jour. Aujourd'hui, la commune est membre du Muretain Agglo, il est hors de question de le quitter. Si demain la Save au Touch décidait d'entrer dans la Métropole, cela ne se ferait pas comme ça puisque tout a été modifié avec la loi NOTRe. Nous ne pouvons pas imaginer que dans les quelques mois, ou quelques années à venir avant les élections municipales, départementales et autres, que cela puisse bouger. De toute façon, M. Moudenc l'a bien dit dans son discours, c'est bien clair, pour lui, le périmètre de la Métropole est le périmètre existant. Est intervenu à ce sujet-là le Président du SICOVAL qui avait lu sur le Point le fait que la Métropole pourrait éventuellement intégrer le SICOVAL. Il a donc interpellé le Président Moudenc : la réponse de ce dernier a été très claire, il n'a absolument pas

l'intention d'absorber le SICOVAL, le périmètre de la métropole ne sera pas élargi. Pour le Muretain Agglo, il n'en a pas été question, et aujourd'hui ce n'est pas la volonté des Elus du Muretain Agglo.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une délibération de soutien pour le Conseil Départemental.

VOIE	Pour :	28
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas vote :	5 (Mme Dubois, MM Gaubert, Lalanne, Perrot et Peter -par procuration-)

36 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Aucune décision n'a été prise.

37 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Lors de la réunion sur la participation citoyenne, le Commandant de la brigade de gendarmerie annonce qu'il y a 5 500 logements sur la commune. Ce chiffre est-il exact ? Dans le cas contraire, quel est le nombre réel ?

Mme le Maire : ce n'est pas le Commandant de la brigade de gendarmerie qui l'a annoncé, mais moi. Oui, le chiffre est quasiment exact puisque le nombre est de 5 361 logements, auquel vous ajoutez l'activité économique ; nous ne sommes donc pas loin de 5 500 boîtes aux lettres.

Ma réflexion avait été par rapport au fait que je connaisse le nombre de bulletins fonsorbaïes que nous distribuons. Nous avons retrouvé les chiffres INSEE, donc 5 361 logements à ce jour.

2. Nous voudrions savoir qui est propriétaire des compteurs électriques sur Fonsorbes : la commune ou le SDEHG ? Si c'est le SDEHG, existe-t-il une convention qui transfère la propriété de la commune à cet organisme ?

M. Marin : l'article 2 "compétence obligatoire d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité" des statuts du SDEHG précise "le SDEHG a pour objet d'exercer la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité dans les conditions définies dans l'article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. A ce titre, le SDEHG est l'autorité organisatrice du service, exerçant le pouvoir concédant et ayant la propriété des ouvrages concédés et celle des biens de retour."

Il s'agit surtout des biens de retour, à savoir les compteurs. "Si les compteurs relèvent de la propriété du SDEHG, seul le concessionnaire a le droit de les développer et de les exploiter."

M. Pilet : ils étaient à l'origine la propriété des communes, et donc de la commune. Maintenant, c'est le SDEHG. Donc, ma question qui suivait est : est-ce qu'une convention a été faite pour ce transfert de propriété ?

Mme le Maire : pour faire court, non, il n'y a pas de convention. C'est tout simplement parce que la commune a transféré la compétence au SDEHG, nous avons donc transféré les biens avec.

M. Pilet : merci pour cet esprit synthétique.

Le groupe "Fonsorbes Source d'Avenir"

1. Afin de limiter le risque d'accidents au lieu-dit "la Martinette", il a été mis en place des plots dans le but d'empêcher les véhicules de traverser la voie pour entrer ou sortir de la zone de commerces. Il s'avère qu'à ce jour, il ne reste pratiquement plus de plots et que les automobilistes continuent de traverser la voie. Pouvez-vous nous communiquer le montant global de cet aménagement qui s'avère aujourd'hui inutile ? De plus, d'autres aménagements sont-ils prévus et à quel coût ? Ne serait-il pas plus judicieux de ralentir la circulation au lieu de chercher à empêcher les véhicules de tourner au détriment des commerçants du secteur ?

Mme le Maire : le coût est de 8 400 €, comprenant les plots, la peinture (2 couches) et les panneaux, sachant qu'un panneau sur la route de Tarbes, "interdiction de tourner à gauche", a disparu, nous a été volé. Pour l'instant, ils n'ont pas enlevé l'autre. Il a été remplacé aujourd'hui.

M. Pilet : il a été remplacé par le grand panneau.

Mme le Maire : non ... Donc, nous en sommes à 8 400 €, sachant que la décision a été prise en juin suite à un accident survenu sur ce site-là, qui n'a pas été anodin : un véhicule, voulant tourner à gauche, était à l'arrêt puisqu'un autre véhicule arrivait en face, de Saint-Lys ; un véhicule est arrivé derrière et, n'ayant pas vu ce véhicule arrêté, l'a percuté. Le véhicule arrivant en face, de peur d'être également percuté, a donné un grand coup de volant provoquant un tonneau. Le conducteur de ce véhicule était une jeune femme enceinte, elle aurait pu très bien perdre son enfant, nous avons eu beaucoup de chance. Comme ce n'était pas la première fois qu'un accident se produisait à cet endroit-là, nous avons décidé d'empêcher de tourner à gauche. Effectivement, ce n'est pas forcément respecté, bien qu'il y ait une ligne blanche. La difficulté de cette ligne est qu'elle a été tracée sur un revêtement de mauvaise qualité, avec des fissures, ce qui explique le fait qu'elle ne tienne pas bien. Pour autant, on voit qu'il s'agit d'une ligne continue. Des automobilistes ont d'ores et déjà été verbalisés parce qu'effectivement on ne coupe pas une ligne continue.

Concernant les aménagements prévus : nous avons demandé au Muretain Agglo de chiffrer et de faire installer éventuellement, si nous le validons, des radars pédagogiques de part et d'autre pour limiter la vitesse parce qu'effectivement les gens ont tendance à prendre de la vitesse à cet endroit-là. Voilà donc où nous en sommes pour ce qui concerne cet espace.

M. Lalanne : dans le même ordre d'idée, je vous ai signalé au cours de l'été un accident corporel de la circulation mettant en cause un jeune cyclomotoriste sur la route de Fontenilles. Je vous ai fait un certain nombre de propositions. Jusqu'à ce jour, rien n'a été fait. Alors, d'un côté c'est fait, de l'autre côté, ce n'est pas fait.

Mme le Maire : excusez-moi, M. Lalanne. Rappelez-moi les circonstances.

M. Lalanne : un jeune cyclomotoriste remontait avec son petit cousin la file de voitures arrêtée au feu rouge. Un véhicule a déboîté pour faire demi-tour, mais, roulant à vitesse excessive, le cyclomotoriste n'a pas pu l'éviter. Il est allé percuter la bordure du trottoir et le muret. Il s'en est sorti avec un traumatisme et une épaule cassée.

Mme le Maire : je suis désolée, j'ai complètement oublié ce dossier, je n'ai pas de souvenir particulier sur les propositions que vous avez faites.

M. Lalanne : je vous radresserez le mail.

Mme le Maire : d'accord. Nous regarderons ce qu'il en est, s'il y a des mesures correctives à prendre, car lorsque nous avons affaire à des chauffards, quelles que soient les mesures correctives que nous prenons, s'ils ne respectent pas les limitations de vitesse, s'ils franchissent les lignes continues, nous aurons beau mettre ce que nous estimons être nécessaire pour assurer la sécurité des usagers, cela ne fonctionnera pas.

M. Mailhé : je souhaite réagir, puisque j'ai posé la question. Le panneau a été mis aujourd'hui ? C'est bien le panneau blanc qui indique d'aller au rond-point ?

Mme le Maire : non, celui-là y était auparavant. Ce que nous avons installé aujourd'hui, c'est le panneau d'interdiction de tourner à gauche.

M. Mailhé : s'il y a le panneau, il y a la ligne blanche d'interdiction.

Mme le Maire : oui.

M. Mailhé : je ne pense pas que les gens arrêteront de tourner, ne serait-ce que pour aller voir les commerçants. La seule solution est un terre-plein central, pour la sécurité.

Mme le Maire : oui. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas l'envisager. Nous ne pourrions l'envisager que lorsque nous récupérerons du terrain du côté du château de la Martinette (pas du côté du centre commercial). Il faut avoir la place nécessaire et suffisante ...

M. Mailhé : ... ce que j'émettrais comme autre proposition, c'est d'autoriser de tourner vers les commerces parce qu'il y a quand même des commerçants. Si les gens vont faire le tour et revenir, je ne suis pas sûr qu'ils reviennent pour aller voir les commerçants. De trouver une solution réelle pour ralentir les voitures parce qu'il n'y a pas que là. C'est surtout ce tronçon à 50 km/h où les voitures roulent très vite. Nous avons déjà dépensé 8 400 €. Nous n'allons pas continuer à dépenser de l'argent si le problème existe encore.

Mme le Maire : nous savons que les radars pédagogiques fonctionnent bien. Nous nous en rendons compte à Aygolounguo ...

M. Mailhé : ... il y a aussi la solution du ralentisseur.

Mme le Maire : il y a aussi cette solution, mais elle plus difficile à mettre en œuvre sur une départementale ...

M. Mailhé : ... oui, mais la vie d'une femme enceinte vaut quand même un ralentisseur ...

Mme le Maire : ... c'est bien pour cela ...

M. Mailhé : ... je pense qu'à terme, à force de dépenser de l'argent, nous allons arriver au coût du ralentisseur ou de bandes ...

Mme le Maire : ... je vous rassure, que ce soit la Gendarmerie, ou la Police Municipale, elles verbalisent pour des excès de vitesse ou pour des franchissements ...

M. Mailhé : ... faire du curatif, oui ...

Mme le Maire : ... oui, nous en faisons. Malheureusement, souvent, il n'y a que cela qui fonctionne ...

M. Mailhé : ... le coût est quand même assez important.

Mme le Maire : dès que nous procédons à des travaux de voirie, quels qu'ils soient, ils chiffrant très, très vite. Il est vrai que nous avons tous été surpris, en début de mandat, du montant des travaux de voirie, nous nous retrouvons vite avec des chiffres exorbitants.

M. Marin : concernant les ralentisseurs, je peux vous dire qu'avant la pose, ce sont ceux qui les demandent qui rouspètent sans arrêt, et après la pose, ce sont ceux qui ne les veulent plus qui rouspètent sans arrêt.

M. Mailhé : le problème n'est pas là, vous l'avez cité, vous avez décrit l'accident. Que les gens rouspètent ou pas, à un moment donné, il faut faire quelque chose, quelque chose de solide. Nous sommes là pour ça, pour certains travaux.

Mme le Maire : oui, bien sûr.

M. Mailhé : à un moment donné, il faut être réaliste.

M. Marin : si nous demandons la mise en place de ralentisseurs sur la RD 632, voie à grande circulation, empruntée par les bus de Tisséo, je peux vous dire que nous aurons beaucoup de difficultés à obtenir l'autorisation.

M. Mailhé : vous croyez qu'à Toulouse il n'y a pas de ralentisseur ?

Mme le Maire : ils n'ont pas voulu que nous en installions à Aygolounguo.

M. Marin : les amortisseurs de moteurs de bus souffrent énormément lorsque les ralentisseurs se multiplient sur les routes, ils n'en veulent donc pas.

Mme le Maire : Tisséo a refusé. M. Baë ... nous n'allons pas non plus y passer la nuit.

M. Baë : ils privilégient les plateaux traversants.

M. Mailhé : ce serait une très bonne idée.

Mme le Maire : oui, mais il n'y a personne à faire traverser.

M. Mailhé : non, des plateaux traversants surélevés, bien sûr. Ce serait ralentisseurs et plateaux traversants.

2. Tous les premiers samedis de chaque mois, a lieu sur le marché le rendez-vous citoyen, rencontre entre les Elus et les Fonsorbais. Est-il possible de nous confirmer que l'ensemble des Elus sont invités à participer à ces rendez-vous ? En effet, nous n'avons jamais eu de proposition pour effectivement participer. Dans le cas où ces rencontres ne seraient réservées qu'aux Elus de la Majorité, pouvez-vous le préciser lors des affichages publics (panneaux lumineux, site internet) ?

Mme Lacoste, Présidente du groupe Majoritaire "Fonsorbes Citoyenneté" : effectivement, le "forum citoyen" est réservé aux Elus de la Majorité. C'est une conséquence de notre campagne : dans notre programme, nous avons choisi et annoncé aux Fonsorbais que nous irions à leur rencontre une fois par an lors d'un "forum citoyen". Nous l'avons fait deux fois, sur deux soirées, où finalement peu de Fonsorbais se sont déplacés pour différentes raisons. Nous avons donc décidé de déplacer ce "forum citoyen", qui restait la rencontre des Elus de la Majorité avec la population, au premier samedi de chaque mois sur le marché.

Mme Voisin : pour ce qui est de la communication, le problème est qu'il n'y a pas de place sur les panneaux lumineux pour écrire en totalité cette information. Aussi, je vous propose d'écrire juste "rendez-vous citoyen". Nous ferons rectifier sur le site car je pensais qu'il y était écrit "Elus de la Majorité", parce que justement la question s'était posée. J'ai vérifié, et, effectivement, il y est écrit "les Elus". Je le ferais donc rectifier, si cela vous convient.

M. Mailhé : ce n'est pas que cela me convienne ou pas. Sur ce point-là, il y a quand même un gros problème, à savoir que ce sont les Elus de la "Majorité", ce n'était pas annoncé. On l'appelle "le

rendez-vous citoyen", je suis un citoyen, je peux aller rendre compte de ce que je fais au Conseil Municipal.

Mme Lacoste, hors micro : le citoyen, c'est la personne qui vient à notre rencontre.

M. Mailhé : oui, je peux rendre-compte de ce qui est dit et fait au Conseil Municipal aussi, j'en fais partie.

Mme Lacoste : non. Vous pouvez venir nous voir en tant que citoyen, nous poser des questions ...

M. Mailhé : ... mais pas en tant qu'Elu ?

Mme Lacoste : non.

M. Mailhé : nous n'avons pas été bons sur les dernières élections, mais nous avons fait 1 800 voix. Le problème est ... il y a beaucoup de problèmes. Je me suis renseigné quand même. Le problème est qu'une fois j'ai distribué, à l'intérieur des barrières, on m'a fait remarquer que je n'en avais pas le droit à l'intérieur des barrières.

Mme le Maire : c'est le règlement du marché.

M. Mailhé : sauf que les Elus de la Majorité se permettent d'emprunter les équipements de la Mairie, se permettent d'utiliser un emplacement du marché, je ne suis pas sûr que les cotisations soient payées, pour faire, en gros, "campagne", ...

Mme le Maire : non, pas du tout.

M. Mailhé : et justifier de leur travail ...

Mme le Maire : ... bien sûr, c'est légitime ...

M. Mailhé : ... j'ai demandé des informations à l'ATD (Agence Technique Départementale), je vais vous lire la réponse ...

Mme le Maire : ... vous avez de la chance que l'ATD vous réponde, à vous M. Mailhé, parce que classiquement elle ne répond qu'aux Maires. Vous avez un statut très particulier, M. Mailhé, parce que même les Adjoints, ou les techniciens de la commune, n'ont pas le droit de poser des questions à l'ATD ; c'est uniquement le Maire.

M. Mailhé : si le message est "les Elus sont présents sur le marché", parce que c'est le message qu'il y a, normalement il s'adresse à tous les Elus. De plus, s'il n'y a que les Elus de la Majorité sur le marché, il y a un problème d'éthique et de moralité ... C'est un problème d'éthique et de moralité.

Mme Voisin : je ne veux pas répondre sur le point de vue citoyen, je réponds juste sur la communication. Je viens de vous expliquer que je pensais que sur le site c'était précisé ; je l'ai vérifié, et le ferai rectifier.

M. Mailhé : si les groupes "Agir pour Fonsorbes", "Fonsorbes l'Humain d'Abord", "Fonsorbes Source d'Avenir" demandent un emplacement le premier samedi du mois pour pouvoir rendre compte aux citoyens, faire un rendez-vous citoyen, aurons-nous cette possibilité ?

Mme le Maire : à ce jour, cela n'a pas été évoqué. Je ne vous répondrai pas ce soir, comme ça.

M. Mailhé : je pose la question. Si je fais la demande, si le groupe "Agir pour Fonsorbes", si le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" font cette demande-là, est-ce que ce sera accepté ?

Mme le Maire : aujourd'hui, je vous réponds que je ne suis pas en capacité de vous répondre. Nous vous donnerons une réponse, M. Mailhé.

M. Mailhé : donc, il y a bien un problème d'éthique à ce moment-là.

Mme le Maire : nous vous donnerons une réponse.

M. Mailhé : quand ?

M. Pilet : je formule la demande de pouvoir être, puisque nous, nous sommes à l'extérieur du marché régulièrement, de pouvoir être à l'intérieur du marché, abrités sous un magnifique chapiteau pour recevoir les habitants.

M. Lalanne : pour nous, il faudra un chapiteau un peu plus grand parce que nous sommes un peu plus nombreux.

Mme le Maire : sauf que, si nous vous voyons aussi nombreux qu'aux réunions publiques, vous n'aurez pas besoin de chapiteau du tout.

M. Mailhé : de plus, il faudrait ...

M. Lalanne : ... je pense qu'au quotidien, nous voyons certainement davantage de gens que ceux qui vous rencontrent aux réunions publiques.

Mme le Maire : très bien, si vous le dites.

M. Mailhé : pour finir : nous avons voté la gratuité des salles pour les partis politiques, nous avons voté la gratuité des salles pour les campagnes, est-ce que nous allons voter la gratuité de l'emplacement sur le marché ?

Mme le Maire : nous verrons.

38 - INFORMATIONS DIVERSES

L'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) "résidence le Sorbier"

Mme le Maire : le dépôt du permis de construire est prévu en mars 2019, avec un début des travaux en janvier 2020. La société DOMUSVI a pris du retard car le responsable de projet a démissionné, elle est en cours du recrutement du remplaçant.

Conseil Municipal

Mme le Maire : la prochaine séance est prévue au 29 octobre, 19 heures, pour la révision du PLU.

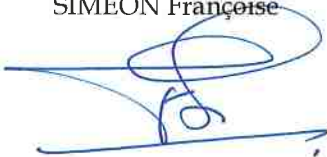
Rendez-vous avec l'école d'architecture

Mme le Maire : un rendez-vous est fixé au 22 octobre prochain, 18 h, avec l'école d'architecture. Elle nous remettra le livret qu'ils ont réalisé suite aux études qu'ils ont menées sur Fonsorbes.

Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Mme le Maire
SIMÉON Françoise



La Secrétaire de Séance
CANTIÉ Micheline



